

Avec



Tout devient possible !

RAPPORT PILIER III
Exercice 2023

12 avril 2024

SOMMAIRE

Introduction		3
La gouvernance	Titre 1	5
Les informations quantitatives	Titre 2	13
La gestion des risques	Titre 3	21
	<ul style="list-style-type: none">• Tolérance et appétence au risque• Structure de gestion des risques• La gestion du risque crédit• La gestion du risque ALM• La gestion du risque opérationnel et le contrôle interne• La gestion de la conformité, lutte contre la fraude et le blanchiment des capitaux• La cartographie des risques• Le Plan de continuité des activités• Le plan de secours informatique• Assurances et sécurité des biens	<ul style="list-style-type: none">21242528323637383941
Stratégie et perspectives	Titre 4	42
Ressources humaines	Titre 5	44
Annexe 1	Organigramme	47
Annexe 2	Tableaux normatifs sous le format Banque Centrale du Congo	48
Annexe 3	Comptes audités 2023 au format GCEC et notes annexes	

RAPPORT PILIER III

INTRODUCTION

Le 7 septembre 2023, la Banque Centrale du Congo a publié l'instruction 55 aux établissements de crédits et sociétés financières relative à la discipline de marché.

Cette nouvelle instruction définit les « *exigences relatives aux informations quantitatives et qualitatives à publier par les établissements de crédits et les sociétés financières en vue de promouvoir la discipline de marché dans le secteur financier* ¹ ».

Par cette instruction, la Banque Centrale du Congo répond à un souci légitime de donner au public une information transparente, exhaustive, compréhensible, cohérente et comparable entre les acteurs du secteur financier en République démocratique du Congo.

Ce souci répond aux objectifs suivants :

- Améliorer la transparence du secteur financier en République démocratique du Congo.
- Délivrer des informations de nature quantitative et qualitative, illustrant l'évolution et le niveau d'activité des acteurs financiers.
- Porter l'exigence réglementaire des banques commerciales en particulier, aux plus hautes exigences internationales en la matière (Bâle III).
- Permettre au public la comparabilité des données financières par une harmonisation des données clés : la solvabilité, la liquidité et la rentabilité des acteurs du secteur autant que sur la qualité de leur portefeuille d'actifs, en particulier du portefeuille crédits.
- Améliorer la gouvernance des établissements de crédit.

Le rapport pilier III regroupe toutes les exigences réglementaires d'informations minimales à communiquer au public, basées sur l'uniformisation des données, notamment celles à caractère prudentiel et, de manière générale, celles couvertes par la discipline de marché.

Le public visé par la publication du rapport Pilier III comprend les acteurs liés directement ou indirectement aux établissements de crédit : bénéficiaires de crédits, déposants, sous-traitants, prestataires de services, personnels, régies financières, autorités de contrôle et de régulation, auditeurs et investisseurs.

¹ Article 1 de l'instruction 55 de la BCC

Pour le secteur bancaire en République démocratique du Congo et pour la SOFIBANQUE en particulier, il s'agit d'une première édition et donc d'un exercice qui ne peut être parfait et définitif.

Il est d'ailleurs évolutif en fonction de l'adaptation des dispositions légales et réglementaires, de l'évolution du marché et d'un environnement international mondialisé mais surtout, en fonction de l'évolution de la SOFIBANQUE.

A cet effet, les établissements de crédit sont dans l'obligation de publier un **rapport Pilier III** trois mois après la clôture semestrielle des comptes (audités) ce qui donnera au public l'opportunité de mesurer et d'évaluer les performances des acteurs du secteur financier.

Le rapport Pilier III de la SOFIBANQUE couvre quelques 5 grands chapitres que la Banque estime nécessaire à la bonne compréhension de ses activités, de sa santé financière et de son évolution :

1. La gouvernance
2. Les informations quantitatives, chiffres audités et leurs annexes, avec l'opinion de ses auditeurs externes, DELOITTE
3. La gestion des risques²
4. La stratégie et le positionnement de la SOFIBANQUE
5. Les ressources humaines

A l'annexe de notre rapport Pilier III figurent les tableaux déclinant les données prudentielles, dans le format exigé par la BCC³, de manière à permettre au public la comparabilité des données avec les autres acteurs du secteur.

La SOFIBANQUE s'est dotée d'une politique formelle sur la publication d'informations qualitative et quantitative au public conformément à l'instruction de la Banque Centrale du Congo.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration de la SOFIBANQUE en date du 12 avril 2024.


Henry Y. WAZNE
Administrateur Directeur général


Abdallah WAZNI
Président du Conseil d'administration

² La gestion des risques couvre les risques crédits, opérationnels, trésorerie, conformité, informatiques

³ Dans le rapport Pilier III, Banque Centrale du Congo et BCC sont utilisés indifféremment.

TITRE 1 – LA GOUVERNANCE

La gouvernance d'entreprise fait référence à l'ensemble des relations entre les actionnaires d'un établissement assujéti, son organe délibérant, son organe exécutif et d'autres parties prenantes qui instaurent le cadre dans lequel sont fixés les objectifs dudit établissement ainsi que les moyens de les atteindre et d'en contrôler la réalisation.

En raison de l'importance cruciale des banques dans l'économie et la société, un cadre de gouvernance est indispensable pour garantir la stabilité financière, la confiance du public ainsi que la conformité réglementaire dans un environnement complexe et en constante évolution.

1. LA STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT.

Initialement constituée sous la forme d'une société par actions à responsabilité limitée (SARL), la SOFIBANQUE a été agréée par la Banque Centrale du Congo en date du 8 septembre 2006 et autorisée à fonctionner par l'ordonnance présidentielle n°08/038 du 1^{er} avril 2008.

Les statuts de la SOFIBANQUE ont été par la suite mis en harmonie, selon acte reçu en date du 21 octobre 2013 par Monsieur Ita IYOLO, Notaire titulaire de l'Office notarial du Guichet Unique de Création d'Entreprise à Kinshasa/Gombe, avec l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), tel qu'adopté en date du 30 janvier 2014.

Avec cette mise en harmonie, la SOFIBANQUE a pris la forme d'une société anonyme avec conseil d'administration (SA avec CA). Elle a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) sous le n° CD/KNG/RCCM/13-B-0975.

Les statuts harmonisés du 21 octobre 2013 ont été autorisés par la Banque Centrale du Congo suivant sa lettre V-Gouv. D.03/n° 00052 du 14 avril 2014.

Souscrit au départ à 3.000.000 USD, le capital social de la SOFIBANQUE a été ensuite porté à 10.000.000 USD par l'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2009 et à 15.000.000 USD par celle du 27 août 2010.

A ce jour, la structure de l'actionnariat de la SOFIBANQUE SA se présente comme suit :

Actionnaires	Sommes en USD	Actions	%
Abdallah WAZNI	13.200.000	13.200	88%
NKARHA M.W. SOPE	300.000	300	2%
YASMINA CAMILIA WAZNE	300.000	300	2%
Soraya Nour WAZNE	300.000	300	2%
Henry Yoan WAZNE	300.000	300	2%
MURHONDEZI SHANGALUME	300.000	300	2%
Nour Marie WAZNI	300.000	300	2%
Total	15.000.000	15.000	100%

L'assemblée générale est la réunion des apporteurs des capitaux, habilités à y prendre part. Elle procède, en application des statuts, à la nomination des membres de l'organe délibérant.

Les apporteurs des capitaux sont tenus régulièrement et suffisamment informés de l'activité, la situation financière et la gestion de l'établissement au moyen des rapports réguliers et circonstanciés de l'organe délibérant.

L'établissement assujetti désigne en qualité de commissaire aux comptes soit une personne morale soit deux personnes physiques.

La mission principale du commissaire aux comptes consiste à procéder à la certification des états financiers.

2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

La SOFIBANQUE est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins et de douze (12) membres au plus, actionnaires ou non.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale ordinaire. La durée du mandat des administrateurs est de six (6) ans, sauf en ce qui concerne les administrateurs indépendants dont le mandat est de trois (3) ans, renouvelable une fois.

Dans sa quête d'indépendance et de professionnalisme, l'organe délibérant doit comprendre au moins trois (3) administrateurs indépendants.

Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président qui doit être une personne physique. Sur convocation de son président, il se réunit au moins une fois le trimestre et aussi souvent que nécessaire.

De manière générale, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans le respect de l'objet social et sous réserve des pouvoirs reconnus aux assemblées d'actionnaires.

A ce jour, le conseil d'administration est composé des membres suivants :

- **Monsieur Abdallah Yacoub WAZNI** (Président)

De nationalité britannique, Monsieur Abdallah Yacoub WAZNI est détenteur d'un BA + MASTERS FINANCIAL MANAGEMENT AND ACCOUNTING. Il a dirigé depuis, pendant plus de quinze ans, la plus grande messagerie financière en République démocratique du Congo, à savoir SOFICOM TRANSFERT SARL. A l'origine de la création de la SOFIBANQUE, il en assume la fonction de Président du Conseil d'administration.

- **Monsieur Henry Yoan WAZNE** (Administrateur Directeur général)

De nationalité française, Monsieur Henry Yoan WAZNE est détenteur d'une maîtrise en droit de l'Université de Nice Sophia Antipolis-France. Il a 23 ans d'expérience dans le monde professionnel, notamment dans le négoce international et dans la promotion immobilière au sein des plusieurs sociétés où il a assumé les fonctions de Directeur général. Il assume actuellement la fonction d'Administrateur Directeur général au sein de la SOFIBANQUE SA.

Monsieur Henry WAZNE est également Conseiller du Commerce Extérieur de la France, 1^{er} Vice-Président de l'Association Congolaise des Banques & Vice-Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Congolaise.

- **Monsieur. MURHONDEZI SHANGALUME** (Administrateur exécutif)

De nationalité Congolaise, Monsieur. MURHONDEZI SHANGALUME est détenteur d'une licence en droit de l'Université Kinshasa, Avocat au Barreau de Kinshasa depuis plus de 25 ans. Responsable Juridique dans plusieurs institutions notamment SINELAC/KINSHASA, Ministère de la Justice, Intérieur, etc. Il est membre du Conseil d'administration de la SOFIBANQUE et y avait assumé les fonctions de Secrétaire de 2010 à 2022.

- **Monsieur Pascal PAY-PAY MULINDU** (Administrateur non exécutif)

De nationalité Congolaise, Monsieur Pascal PAY-PAY est détenteur notamment d'une licence en Sciences Economiques de la Faculté Universitaire de Mons « FUCAM », option : Révisorat et contrôle comptable. Plusieurs fois Auditeur, notamment chez Ernst Young à Paris et chez Coopers & Lybrand à Kinshasa, et Associé-Gérant du Cabinet d'audit ACGC. Il a été Administrateur Indépendant de la SOFIBANQUE depuis 2014 et Administrateur non exécutif depuis 2024.

- **Monsieur Yves CUYERS** (Administrateur indépendant)

De nationalité Belge, Monsieur Yves CUYERS est notamment détenteur d'un Master en Psychologie clinique de l'Université de Liège. Il a commencé sa carrière en 1987 comme analyste crédit à la Générale de Banque SA, puis de responsable de la cellule crédits aux grandes entreprises avant d'être nommé « Account manager corporate ». De 1994 à 1997, il assumera les fonctions de directeur financier du groupe industriel et international belge HERSTAL SA. Directeur des Crédits à la Banque BELGOLAISE SA de 1997 à 1999, il a été Administrateur Délégué et Président du comité de direction de la Banque Commerciale du Congo de 2004 à 2021. Il est Administrateur Indépendant à la SOFIBANQUE depuis janvier 2022.

Il a assumé les fonctions de Président de l'Association Congolaise des Banques de mai 2016 à mars 2021. Il est Conseiller en diplomatie économique pour le Royaume de Belgique.

- **Monsieur Jean-Modeste KALAMBAY** (Administrateur indépendant, Secrétaire du conseil)

De nationalité Congolaise, Monsieur Jean-Modeste KALAMBAY est détenteur notamment d'une licence en droit. Engagé en 1981 à la Banque Commerciale Zaïroise, il y a exercé, au cours d'une longue carrière, les fonctions de Directeur juridique et de Secrétaire général jusqu'en mai 2021. Entre 2017 et 2021, il a représenté la BCDC au sein du conseil d'administration de la SOFIDE. Il est Administrateur indépendant de la SOFIBANQUE depuis fin 2021.

3. LES COMITES SPECIALISES.

L'organe délibérant est tenu de créer cinq (5) comités spécialisés chargés respectivement de renforcer la gouvernance sur les fonctions d'audit, de gestion des risques, d'éthique et de conformité, de nomination de ses membres, des mandataires sociaux et des hauts cadres de l'établissement assujetti ainsi que de détermination de la politique de rémunération.

Il s'agit des :

- Comité des risques
- Comité d'audit
- Comité d'éthique et de conformité
- Comité des nominations
- Comité des rémunérations

Ces comités doivent être composés exclusivement d'administrateurs non exécutifs et majoritairement d'administrateurs indépendants. Un administrateur ne peut appartenir à plus de deux comités spécialisés à la fois.

Le président de chaque comité spécialisé est choisi parmi ses membres. Il ne peut être le président du conseil d'administration ou d'un autre comité.

a) COMITE DES RISQUES.

Le comité des risques est chargé d'examiner les stratégies de prise de risque afférentes à l'ensemble des activités et à toutes les natures de risques, de proposer des politiques d'appétence pour le risque approprié au regard de la tolérance au risque de l'établissement et d'en surveiller le respect.

Ce comité est composé de membres du conseil d'administration ayant une expertise en gestion des risques, en finance, en audit ou dans des domaines connexes.

b) COMITE D'AUDIT.

Le comité d'audit est chargé de superviser et de s'assurer du bon fonctionnement de la fonction de contrôle interne de troisième niveau et, plus globalement, du dispositif de contrôle interne.

En mettant en place ce comité, la banque s'assure du renforcement de sa gouvernance d'entreprise, sa gestion des risques et sa conformité aux normes, ce qui contribue à renforcer la confiance des parties prenantes et à assurer la stabilité et la pérennité de l'entreprise.

c) COMITE D'ETHIQUE ET DE CONFORMITE.

Le comité d'éthique et de conformité est chargé d'assister l'organe délibérant dans sa mission de surveillance de la mise en œuvre du dispositif de la fonction de conformité dans des conditions appropriées et de la mise en œuvre des opérations dudit établissement au regard des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Ce comité joue un rôle crucial dans la préservation de la réputation de la banque, la gestion des risques et le maintien d'une culture organisationnelle saine et responsable.

d) COMITE DES NOMINATIONS.

L'organe délibérant est assisté, dans la mise en place d'une procédure formalisée de sélection et de nomination des membres des organes délibérant et exécutif ainsi que des hauts cadres, par un comité des nominations, qui examine et évalue l'adéquation entre, d'une part, le rôle et les responsabilités du poste à pourvoir et, d'autre part, le profil de compétences, l'honorabilité et l'expérience des candidats.

e) COMITE DES REMUNERATIONS.

L'organe délibérant est assisté par un comité des rémunérations pour l'aider à déterminer un système global de rémunération approprié au vu de la culture d'entreprise, de l'appétence au risque, des activités et de la rentabilité de l'établissement assujetti.

A la date du 31 décembre 2023, la SOFIBANQUE a dû fonctionner avec un comité des nominations et des rémunérations fusionné du fait qu'elle ne disposait au sein de son conseil d'administration d'un nombre suffisant d'administrateurs indépendants pour remplir les conditions imposées par la Banque Centrale du Congo.

Avec le recrutement des nouveaux administrateurs, la SOFIBANQUE disposera d'un conseil d'administration composé de trois (3) exécutifs, deux (2) non exécutifs et six (6) indépendants.

Le nombre de onze (11) administrateurs permettra désormais à la SOFIBANQUE de rencontrer les exigences réglementaires en ce qui concerne, d'une part, la composition, l'organisation et le fonctionnement des Comités spécialisés et, d'autre part, la composition équilibrée du Conseil d'administration avec des Administrateurs ayant différents profils d'expertise et dotés de compétences complémentaires dans divers domaines pour permettre à l'organe délibérant d'accomplir ses missions avec l'indépendance et l'objectivité nécessaires.

4. LE COMITE DE DIRECTION.

Le comité de direction est tenu de préparer les décisions relevant des attributions du conseil d'administration et de mettre en œuvre la stratégie définie par celui-ci pour la conduite des activités de la SOFIBANQUE et de lui en faire rapport.

La répartition des responsabilités au sein du comité de direction est clairement définie, afin de garantir l'équilibre des pouvoirs et éviter ainsi la concentration exclusive du pouvoir de décision auprès d'une seule personne. Cette répartition doit garantir l'absence de domaine réservé de l'un des dirigeants et la continuité de la direction générale en toutes circonstances.

Il est composé au moins de deux (2) personnes physiques, mandataires sociaux, en l'occurrence le Directeur général et le Directeur général adjoint, désignés par le conseil d'administration.

Au 31 décembre 2023, les deux mandataires sociaux sont Messieurs Henry Y. WAZNE et Louis-Odillon ALAGUILLAUME, respectivement en qualité de directeur général et directeur général adjoint.

Les membres du comité de direction sont désignés par le conseil d'administration. Leur mandat est de cinq (5) ans, renouvelable une seule fois.

A noter que le comité de direction, constitué des deux mandataires sociaux, peut être complété par des responsables de direction et / ou de lignes de métiers.

Le comité de direction se réunit au moins une fois par mois, en principe, sur convocation de son président. Il peut, pour autant que de besoin, être convoqué à tout moment par le président ou si deux membres au moins en expriment le souhait.

5. COMITES INTERNES OPERATIONNELS PERMANENTS.

Afin d'assurer la collégialité de la prise de décisions dans les domaines essentiels relatifs à la conduite des activités et à la maîtrise des risques, le comité de gestion, dans le cadre des pouvoirs de gestion courante, met en place en tant que de besoin des comités internes opérationnels permanents, notamment des comités de crédit, de gestion de risques, de coordination du contrôle interne ou de gestion des actifs et passifs.

A la date du 31 décembre 2023, seul les comités crédit et créances sont opérationnels. Toutefois, les décisions prises au niveau du conseil d'administration, sur base des recommandations du comité des risques, permettront également la mise en place effective, dès le 1^{er} trimestre 2024, des comités de gestion des risques et de gestion des emplois et ressources (ALM).

6. POLITIQUE DE REMUNERATION DES DIRIGEANTS ET DU PERSONNEL.

La politique de rémunération de la Banque vise à équilibrer plusieurs impératifs : respect des exigences légales et réglementaires, équité envers tous les collaborateurs, attraction et fidélisation de talents compétents, et optimisation des coûts du personnel. Elle favorise un système de rémunération sécurisant, motivant, compétitif et simple, offrant des conditions attrayantes.

Le conseil d'administration se limite à valider les mises à jour des grilles salariales et les augmentations spéciales proposées par la direction générale et le département des ressources humaines.

7. CONTREPARTIE APPARENTEE.

La SOFIBANQUE est apparentée à la Société Financière d'Assurance (SFA) Congo et afin de prévenir tout conflit éventuel d'intérêt ou de partialité dans les transactions, les questions financières doivent être débattues au sein du conseil d'administration.

8. POLITIQUE D'INTEGRITE.

Le règlement d'ordre intérieur astreint tout le personnel de la Banque au strict respect du secret professionnel, à l'intégrité ainsi qu'au respect des dispositions réglementaires en vigueur. Ces dispositions ont été renforcées par la consécration d'un code d'éthique et de déontologie qui a été actualisé tout récemment.

En outre, une série de formations est mise en place pour permettre à l'ensemble du personnel de la Banque de rester vigilants et attentifs à l'égard d'une clientèle qui, pour une raison ou une autre, ferait l'objet de suspicion, soit dans leur comportement soit dans leurs opérations.

Plusieurs dispositions pratiques (caméras, signaux d'alarme, téléphones, mails...) permettent à tout agent de la Banque de dénoncer toute tentative d'agression, de détournement, de corruption ou toute action suspecte dont il aurait pris connaissance, soit par sa hiérarchie, soit en s'adressant directement à la Direction générale.

La Banque a également mis en place une procédure particulière de prise en charge des réclamations des clients, qu'il s'agisse des réclamations verbales ou écrites ; sous la supervision directe de la Direction générale, un délai raisonnable est accordé au traitement de toute réclamation dont seraient saisis nos services.

9. ORGANIGRAMME

Voir annexe 1

10. ETAT D'APPLICATION DE L'INSTRUCTION SUR LA GOUVERNANCE.

La SOFIBANQUE, établissement de crédit établi depuis 14 ans, fait preuve d'une grande ambition en matière de procédures, lesquelles sont continuellement harmonisées avec les lois et règlements en vigueur.

La SOFIBANQUE s'engage activement à trouver un partenaire de référence, tant dans les pays frontaliers que sur le continent dans son ensemble, voire au-delà. Cette recherche s'inscrit dans une stratégie visant à renforcer sa présence et son influence régionales. En cherchant à établir des partenariats solides, la SOFIBANQUE démontre son engagement à poursuivre sa croissance et à répondre aux besoins changeants de ses clients, dans un contexte en constante évolution.

TITRE 2 – INFORMATIONS QUANTITATIVES

Les informations quantitatives sont basées sur le bilan et le compte de résultats dans le format officiel en vigueur en République démocratique du Congo : le guide comptable des établissements de crédits ou format GCEC.

Les comptes annuels audités dans le format GCEC, ses annexes et l'opinion des commissaires aux comptes se trouvent en annexe du rapport Pilier III.

Toutefois, pour la clarté de l'exposé, nous avons établi une comparaison des bilans et comptes de résultats des exercices 2023 et 2022 en francs congolais (CDF) et en dollars américains (USD). Le cours de change utilisé pour la conversion est de 2.600 CDF pour 1 USD au 31 décembre 2023 et de 2.020 CDF pour 1 USD au 31 décembre 2022.

Les bilans et comptes de résultats de exercices 2023 et 2022 ont été **certifiés sans réserve** par nos auditeurs DELOITTE.

Une opinion sans réserve signifie qu'il n'existe aucun élément matériel porté à la connaissance des auditeurs externes susceptible de modifier les comptes tels qu'ils sont / seront publiés.

Les analyses que nous présentons dans notre rapport complètent qualitativement les notes figurant aux comptes audités auxquelles nous renvoyons le lecteur.

Nonobstant leur opinion sans réserve, les auditeurs externes ont l'obligation de porter à la connaissance du Conseil d'administration de la Banque les éléments quantitatifs ou qualitatifs représentant des anomalies qu'il appartient à la Banque de corriger.

Chacune de ces anomalies fait l'objet d'une revue interne et de mesures ad hoc pour y apporter la meilleure réponse possible en sachant que l'application de certaines mesures ne relève pas de la seule décision de la Banque⁴.

En ce qui concerne la SOFIBANQUE, les points suivants ont été soulevés par DELOITTE :

- Absence d'agrément de certains dirigeants et responsables : la régularisation des agréments est en cours et attendue pour la fin du 1^{er} semestre 2024.
- Traitement manuel de certaines opérations : il s'agit essentiellement de la TVA sur les opérations interbancaires et le prélèvement des commissions sur les crédits de signature.

⁴ L'agrément des dirigeants et responsables des fonctions sensibles et de contrôle relève de la décision de la BCC sur proposition de la Banque.

- La Banque ne publie pas par voie de presse et sur son site internet les informations relatives aux critères de sélection des membres de l'organe délibérant et la liste des comités spécialisés et des comités internes opérationnels. Ces informations se trouvent dans le rapport Pilier III – Titre 1 - Gouvernance.
- La Banque ne publie pas la liste des actionnaires, les droits de vote et les transactions avec les parties liées. Ces informations se trouvent dans le rapport Pilier III – Titre 1 - Gouvernance.
- La Banque ne respecte pas une disposition de l'instruction 14 de la BCC sur la division des risques sur un même bénéficiaire. Cette situation sera régularisée dans le courant du 1^{er} semestre 2024.

BILANS AUX 31 DECEMBRE 2023 ET 2022

	31-déc-23		31-déc-22	
	CDF	USD	CDF	USD
ACTIF				
TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES				
Caisses et Banque Centrale du Congo	366 321 031 792	140 892 705	516 532 476 819	255 709 147
Banques correspondantes	234 514 181 219	90 197 762	412 323 392 656	204 120 491
Placements interbancaires	606 148 400 000	233 134 000	463 366 469 563	229 389 341
Bon de tresor	81 352 400 000	31 289 385	52 118 600 000	25 801 287
Total trésorerie et opérations interbancaires	1 288 336 013 011	495 513 851	1 444 340 939 038	715 020 267
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE				
Crédits à la clientèle	1 222 516 841 345	470 198 785	730 581 033 926	361 673 779
Créances rattachées à recevoir	7 551 839 571	2 904 554	1 898 621 249	939 912
Total opérations avec la clientèle	1 230 068 680 916	473 103 339	732 479 655 175	362 613 691
COMPTES DES TIERS ET DE REGULARISATION				
Débiteurs divers	15 020 924 939	5 777 279	10 832 652 648	5 362 699
Trésor et établissements publics	15 062 014 457	5 793 082	7 885 380 739	3 903 654
Total comptes de tiers et de régularisation	30 082 939 396	11 570 361	18 718 033 387	9 266 353
VALEURS IMMOBILISEES				
Terrain	1 765 158 791	678 907	1 473 396 217	729 404
Immobilisations incorporelles	3 738 054 856	1 437 713	3 738 054 856	1 850 522
Matériel roulant	9 101 976 873	3 500 760	6 681 315 059	3 307 582
Matériels informatiques	3 780 300 201	1 453 962	3 199 711 379	1 584 016
Matériels et mob. de bureau	7 441 618 534	2 862 161	6 266 984 155	3 102 467
Immeubles	37 618 109 209	14 468 504	28 591 239 618	14 154 079
Garanties versées à des tiers	1 553 156 800	597 368	985 065 560	487 656
Amortissements	(31 095 514 919)	(11 959 813)	(24 599 837 837)	(12 178 138)
S/total immobilisation corporelles et financière nettes	33 902 860 345	13 039 562	26 335 929 007	13 037 589
Immobilisations en cours			2 996 626 348	1 483 478
Total immobilisés nets	33 902 860 345	13 039 562	29 332 555 355	14 521 067
TOTAL DE L'ACTIF	2 582 390 493 668	993 227 113	2 224 871 182 955	1 101 421 378
Hors bilan	356 715 953 256	137 198 444	205 382 310 209	101 674 411

Commentaires sur l'actif du bilan au 31 décembre 2023

Le total de bilan diminue de 108 MUSD par rapport à l'exercice 2022 pour s'élever à 993,2 MUSD. Cela est dû à la diminution de la trésorerie disponible de 220 MUSD.

Cette diminution résulte d'une diminution des dépôts de 150 MUSD et d'une augmentation des crédits de 109 MUSD compensées par le report intégral du bénéfice net de l'exercice : 28 MUSD.

Trésorerie

La diminution de la trésorerie se lit particulièrement au niveau des « banques correspondantes » et de « caisses et Banque Centrale du Congo ». L'encaisse couvre à la fois les soldes de trésorerie en caisse et dans les distributeurs automatiques de billets (DAB).

Plus particulièrement au niveau du compte BCC, on enregistre une diminution de la réserve obligatoire. Celle-ci est constituée, en CDF, et résulte d'une fraction appliquée à une partie des dépôts en monnaie étrangère. La diminution des dépôts dont question ci-avant justifie la diminution de ce compte.

Les placements à terme auprès des banques correspondantes restent stables à 233,1 MUSD.

Portefeuille crédits

Le portefeuille des crédits nets (c'est-à-dire déduction faite des provisions) passe de 361,7 MUSD à 470,2 MUSD.

On notera que le portefeuille crédits est de qualité puisque 81% des crédits sont classifiés en crédits sains et 97,5% des crédits sont performants.

Les crédits non-performants (2,5% du portefeuille) sont couverts par des provisions conformément aux dispositions de l'instruction 16⁵ de la BCC.

En ce qui concerne la qualité du portefeuille crédits et sa gestion, se reporter à la gestion des risques – gestion du risque crédit (Titre III).

Valeurs immobilisées

Le dernier poste de l'actif du bilan porte sur les valeurs immobilisées qui restent stables à 13 MUSD, exprimées en USD, mais progressent de 29% en CDF. Cette augmentation est essentiellement due à la réévaluation du patrimoine immobilier qui compense la détérioration du cours de change USD / CDF au cours de l'exercice.

Le patrimoine immobilier de la SOFIBANQUE est de faible surface puisqu'il est comptabilisé à une valeur brute de 14,5 MUSD et de 9,8 MUSD après amortissements.

⁵ Instruction 16 de la BCC relative à la classification et aux provisionnements des créances.

La Banque n'a pas pour politique l'acquisition ou la croissance de son patrimoine immobilier. Seuls, le siège social situé avenue Kabasele et l'agence de Limete entrent dans le patrimoine immobilier de la Banque. Les autres points d'exploitation sont sous contrat de location.

Commentaires sur le passif du bilan au 31 décembre 2023

BILANS AUX 31 DECEMBRE 2023 ET 2022

PASSIF

	31-déc-23		31-déc-22	
	CDF	USD	CDF	USD
TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES				
Créances rattachées à payer	15 102 071 278	5 808 489	6 190 847 071	3 064 776
Emprunts chez les correspondants	5 720 000 000	2 200 000	-	-
Dépôts à vue des banques correspondantes	7 841 667 232	3 016 026	-	-
Total trésorerie et opérations interbancaires	28 663 738 510	11 024 515	6 190 847 071	3 064 776
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE				
Dépôts à vue de la clientèle	1 407 421 481 160	541 315 954	1 461 783 226 059	723 655 062
Dépôts à terme et régime special	595 530 146 114	229 050 056	426 155 355 406	210 967 998
Dépôts de garantie	149 420 422 190	57 469 393	82 758 992 672	40 969 798
Provisions crédocs et pour les chèques certifiés	36 501 397 342	14 038 999	32 972 065 743	16 322 805
Total opérations avec la clientèle	2 188 873 446 806	841 874 403	2 003 669 639 880	991 915 663
COMPTES DES TIERS ET DE REGULARISATION				
Autres sommes dues	10 183 357 323	3 916 676	12 263 169 148	6 070 876
Comptes de régularisation	8 642 769 097	3 324 142	1 279 584 724	633 458
Etat	41 059 258 100	15 792 022	19 170 931 539	9 490 560
Comptes de liaison	5 007 267 157	1 925 872	4 808 380 746	2 380 387
Total comptes de tiers et de régularisation	64 892 651 677	24 958 712	37 522 066 157	18 575 280
CAPITAUX PERMANENTS				
Capital social	13 725 000 000	5 278 846	13 725 000 000	6 794 554
Report à nouveau	117 242 570 050	45 093 296	78 725 383 563	38 972 962
Résultat de la période	72 164 971 105	27 755 758	41 923 636 981	20 754 276
Réévaluation de report à nouveau	33 663 708 232	12 947 580	785 913 204	389 066
Réserve réglementaire	14 659 668 419	5 638 334	7 197 070 989	3 562 906
Plus-values de réévaluation	22 484 638 144	8 647 938	17 932 704 167	8 877 576
Provision pour reconstitution du capital	15 112 725 630	5 812 587	10 998 668 998	5 444 886
Provisions sur encours crédits sains	10 300 088 852	3 961 573	5 592 965 702	2 768 795
Total fonds propres	299 353 370 432	115 135 912	176 881 343 604	87 565 022
Provisions pour autres risques généraux	607 286 243	233 572	607 286 243	300 637
Total capitaux permanents	299 960 656 675	115 369 483	177 488 629 847	87 865 658
TOTAL DU PASSIF	2 582 390 493 668	993 227 113	2 224 871 182 955	1 101 421 378
Hors bilan	356 715 953 256	137 198 444	205 382 310 209	101 674 411

Les variations les plus significatives se lisent dans les comptes opérations avec la clientèle (dépôts) et capitaux permanents.

Dépôts

En 2023, la SOFIBANQUE a enregistré une diminution des dépôts de 150 MUSD pour s'élever à 841,9 MUSD. Ce sont les dépôts à vue qui ont marqué le pas avec une réduction de 182,4 MUSD.

Les dépôts à terme connaissent une croissance de 8,5% pour se situer à 229 MUSD.

Trésorerie et opérations interbancaires

L'augmentation de ce compte est liée aux créances rattachées, soit des intérêts capitalisés qui seront versés dans le courant de l'année 2024.

Capitaux permanents

Les capitaux permanents s'élèvent à 115,4 MUSD et enregistrent une augmentation de 27,5 MUSD en croissance de 31%.

Cette augmentation est due au report intégral du bénéfice net de l'exercice 2023. En effet, depuis plusieurs exercices, la politique des actionnaires et des dirigeants de la SOFIBANQUE est de veiller au renforcement des fonds propres et à une solvabilité largement au-dessus des minima exigés par la législation en vigueur⁶.

En CDF, l'augmentation est très significative (+69%). Elle est due aux mécanismes mis en place pour protéger le capital des banques, à savoir la réévaluation des résultats et la plus-value de réévaluation des immeubles qui compensent la détérioration du CDF face à l'USD au cours d'un exercice donné.

Les capitaux permanents se subdivisent en 2 catégories :

- Les fonds propres de base qui s'élèvent à 102,5 MUSD (contre 75,9 au 31 décembre 2022).
- Les fonds propres complémentaires qui s'élèvent à 12,8 MUSD (contre 11,9 en 2022).
- Ensemble, ils constituent les fonds propres réglementaires de respectivement 115,4 MUSD en 2023 contre 87,9 MUSD en 2022.

Les fonds propres réglementaires entrent dans le calcul de la solvabilité de la Banque (voir le point ratios prudentiels de gestion).

La provision pour reconstitution du capital compense la détérioration du capital social exprimé en CDF, d'un exercice à l'autre.

Quant à la provision pour crédits sains, elle constitue une sorte de réserve. Elle représente 1% de l'encours des crédits sains au 31 décembre 2023.

⁶ Instruction 14 de la BCC – Normes prudentielles de gestion

L'importance des fonds propres en regard des actifs de la Banque n'est plus à souligner car ils constituent le gage d'une continuité d'exploitation autant que la capacité à absorber des pertes éventuelles.

Commentaires sur le compte de résultats au 31 décembre 2023

COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

	31-déc-23		31-déc-22	
	CDF	USD	CDF	USD
Produits sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	29 336 115 821	11 283 121	6 532 438 050	3 233 880
Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	(21 103 188 445)	(8 116 611)	(5 866 602 534)	(2 904 259)
Produits sur opérations avec la clientèle	141 208 016 172	54 310 775	76 188 714 565	37 717 185
Charges sur opérations avec la clientèle	(29 277 681 069)	(11 260 647)	(19 412 403 970)	(9 610 101)
Autres produits bancaires	18 142 945 914	6 978 056	11 473 827 210	5 680 112
Autres charges bancaires	(624 600 297)	(240 231)	(464 999 576)	(230 198)
Produits sur opérations bancaires diverses	40 578 862 254	15 607 255	23 663 596 659	11 714 652
Charges sur opérations bancaires diverses	(2 285 849 159)	(879 173)	(3 618 022 515)	(1 791 100)
Profits de change	8 888 493 590	3 418 651	6 371 051 217	3 153 986
Produit net bancaire	184 863 114 781	71 101 198	94 867 599 106	46 964 158
Produits accessoires	1 439 171 375	553 527	5 620 332 258	2 782 343
Produits exceptionnels	669 192 949	257 382	18 225 681	9 023
Charges générales d'exploitation	(60 068 699 571)	(23 103 346)	(27 449 241 718)	(13 588 734)
Charges du personnel	(12 080 670 744)	(4 646 412)	(6 960 617 593)	(3 445 850)
Pertes exceptionnelles	(3 927 649 380)	(1 510 634)	(1 745 205 076)	(863 963)
	(73 968 655 371)	(28 449 483)	(30 516 506 448)	(15 107 181)
Résultat brut d'exploitation	110 894 459 410	42 651 715	64 351 092 658	31 856 977
Dotation aux provisions sur crédits	(16 016 868 483)	(6 160 334)	(10 225 225 073)	(5 061 993)
Reprise de provisions sur crédits	10 913 048 187	4 197 326	4 984 586 503	2 467 617
Dotations aux amortissements	(2 498 913 101)	(961 120)	(2 304 941 044)	(1 141 060)
	(7 602 733 397)	(2 924 128)	(7 545 579 614)	(3 735 435)
Résultat courant avant impôt	103 291 726 013	39 727 587	56 805 513 044	28 121 541
Impôt sur le résultat	(31 126 754 908)	(11 971 829)	(14 881 876 063)	(7 367 265)
Résultat net de l'exercice	72 164 971 105	27 755 758	41 923 636 981	20 754 276

Produit net bancaire

Le produit net bancaire a fortement progressé au cours de l'exercice 2023 passant de 46,9 MUSD à 71,1 MUSD (+51%). Tous les éléments composant le PNB ont progressé à savoir :

- Produits sur opérations de trésorerie : ils comprennent les intérêts reçus sur les placements de trésorerie auprès des correspondants (hausse des taux USD en 2023 Vs 2022) ainsi que les revenus de placements en bons du trésor.
- Produits sur opérations avec la clientèle : ils correspondent aux intérêts et commissions perçus sur les crédits. La forte hausse du portefeuille crédits justifie cette croissance de +44%.
- Autres produits bancaires : les commissions de transfert représentent 88 % de ce revenu. La hausse est liée à la hausse de l'activité des clients avec la Banque.

- Produits sur les opérations bancaires diverses : il s'agit principalement des commissions perçues sur les transferts entrants et les opérations en espèces.

A l'inverse, les charges qui viennent en déduction du PNB proviennent :

- Des intérêts versés aux clients en rémunération de leurs dépôts à vue, à terme, et des comptes épargne (11,2 MUSD +17%).
- Des opérations de trésorerie et interbancaires qui comprennent, notamment, les frais de contrôle décomptés par la Banque Centrale du Congo et les frais prélevés par les correspondants.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation comprennent deux composantes ; les charges du personnel et les charges générales d'exploitation (l'ensemble des coûts engagés par la Banque pour soutenir son activité).

- Les charges du personnel s'élèvent à 4,6 MUSD en augmentation de 35%
- Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 23,1 MUSD en augmentation de 69%. Toutes les composantes de ce poste sont en forte augmentation à savoir : le prix des commodités (eau – gaz – électricité), coûts du transport, publicité, télécommunication, charges locatives, frais d'entretien et réparation, impôts et taxes diverses.

L'augmentation du niveau d'activité justifie aussi l'augmentation générale des charges d'exploitation.

L'équilibre entre les revenus et les charges se mesure par le coefficient d'exploitation (C.I.R.) qui est le rapport entre les charges engagées par la Banque pour soutenir son activité et les revenus générés. En 2022, le C.I.R. s'élevait à 41%. En 2023, il s'élève à **41,2%** ce qui démontre une maîtrise des coûts au regard de l'évolution de l'activité.

Pertes exceptionnelles

Cette rubrique comprend des pénalités versées à la Banque Centrale du Congo.

Le résultat brut d'exploitation s'établit à 42,6 MUSD en 2023 contre 31,9 MUSD en 2022 soit une augmentation de + 33%.

Provisions sur le portefeuille crédits

En application des dispositions de l'instruction 16 de la BCC relative au provisionnement des crédits, la SOFIBANQUE a constitué des provisions à concurrence de 6,2 MUSD et a enregistré des reprises de provisions à concurrence de 4,2 MUSD.

Le net des provisions s'établit à 2 MUSD (charges) contre 2,5 MUSD en 2022. Il est à noter que le coût du crédit (dotations – reprises / encours moyen annuel) à la SOFIBANQUE est inférieur à 1%.

Résultat net

Après le prélèvement de l'impôt au taux de base de 25% du résultat avant impôts (résultat fiscal retraité), le résultat net de la SOFIBANQUE s'élève à 27,8 MUSD contre 20,8 MUSD en 2022 en progression de 33%.

Comme rappelé, ce résultat a été intégralement rapporté aux fonds propres de la Banque de manière à renforcer ses ratios prudentiels.

Ratios prudentiels de gestion 2023

L'instruction 14 de la Banque Centrale du Congo impose aux banques commerciales actives en République démocratique du Congo le respect strict de ratios prudentiels de gestion.

La méthodologie qui s'applique au calcul de ces ratios de gestion découle des dispositions dites de Bâle II, lesquelles imposent aux banques le respect de ratios prudentiels de gestion évaluant la capacité de résistance des banques à des chocs exogènes ou endogènes (crise des subprimes, pertes sur actifs, crise sur les marchés financiers, etc.).

Ratio	en %	Norme %
Ratio de solvabilité tier 1	21,79%	≥ 7,5 %
Ratio de solvabilité global	24,29%	≥ 10 %
Liquidité en monnaie nationale	340,00%	≥ 100 %
Liquidité en monnaie étrangère	135,00%	≥ 100 %
Liquidité globale	147,05%	≥ 100 %
Division des risques meme bénéficiaires	34,00%	≤ 25%
Division des risques total	141,00%	≤ 800%
Transformation à long terme	335,00%	≥ 80 %
Position de change	4,00%	≤ 15%

A l'exception du ratio de division des risques sur un seul et même bénéficiaire, la SOFIBANQUE respecte toutes les normes prudentielles de gestion.

Par rapport à l'exercice 2022, elle a, par sa politique prudente de gestion des risques et du report intégral de son résultat net, renforcé ses fonds propres, amélioré significativement ses ratios prudentiels de gestion.

Pour mémoire, au 31 décembre 2022 : solvabilité (tier 1) 13% ; solvabilité globale 15%, liquidité CDF 201%, liquidité monnaie étrangère 111%, division des risques 33%, division des risques total 132%, transformation à long terme 638% et position de change 280%. En 2022, outre le ratio de division des risques sur un seul et même bénéficiaire, la Banque ne respectait pas le ratio de position de change. Cette situation a été régularisée au cours du 1^{er} semestre 2023.

TITRE 3 GESTION DES RISQUES

La gestion des risques revêt une importance cruciale dans le secteur financier en général et bancaire en particulier, où les fluctuations du marché, les changements réglementaires et des événements imprévus peuvent avoir une influence considérable sur la stabilité et la solidité des institutions.

En particulier, les banques doivent veiller à mettre en place des politiques et procédures dont l'objectif est la protection des actifs. Une gestion efficace des risques (et des actifs) protège les intérêts de l'ensemble des parties prenantes : clients, partenaires et actionnaires.

Le dispositif de gestion des risques à la SOFIBANQUE repose sur un cadre général, la politique de gestion des risques et la politique d'appétence pour le risque lesquelles soutiennent et encadrent les objectifs de développement autant que la protection des actifs de la SOFIBANQUE.

La politique d'appétence pour le risque fixe des mesures qualitatives et quantitatives, en fonction du profil de risque de la SOFIBANQUE⁷, du niveau de ses fonds propres, des indicateurs de risque et de tout autre paramètre pertinent.

La tolérance au risque est le niveau maximal de risque que la Banque est capable de supporter. Elle doit être compatible avec le niveau de ses fonds propres et les exigences réglementaires (normes prudentielles de gestion).

L'appétence pour le risque fixe les limites de prise de risque, des contrôles et des mesures d'atténuation de ces mêmes risques

TOLERANCE ET APPETENCE AU RISQUE

Les fonds propres visent à assurer la continuité d'exploitation. Leur niveau détermine la capacité de la Banque à absorber des pertes en cas de détérioration de certains actifs. Ils sont composés des fonds propres de base et des fonds propres complémentaires, l'ensemble constituant les fonds propres réglementaires.

Mions USD	2023	2022
Fonds propres de base	102,5	75,9
Fonds propres complémentaires	12,8	11,9
Fonds propres réglementaires	115,4⁸	87,9

⁷ Cfr. Stratégie et perspectives

⁸ L'écart de 0,1 relève de la décimale

La solvabilité globale est le rapport entre les fonds propres réglementaires et les risques bancaires pondérés qui comprennent : les risques crédits, opérationnels et de marché. Chacun de ces risques est pondéré selon des critères stricts définis par la Banque Centrale du Congo⁹.

La solvabilité est exprimée en %. Le minimum réglementaire est fixé au seuil de 10% avec une latitude pour la BCC de majorer cette exigence en fonction des conditions du marché, du profil de risque d'un établissement de crédit et d'autres risques, économiques, financiers et généraux.

A ce minimum de 10%, il convient d'ajouter le coussin dit de conservation de 2,5%. Ce coussin constitue une marge supplémentaire que la Banque peut mobiliser si elle enregistrait des pertes.

En pratique, le seuil de solvabilité s'élève au minimum à 12,5%.

Solvabilité de la SOFIBANQUE

	2023	2022	<i>Minimum réglementaire</i>
Solvabilité tier 1	21,8%	13%	7,5%
Solvabilité globale	24,3%	15%	10%

Tout accroissement des risques pèsera sur le ratio de solvabilité dont le plancher est constitué des limites fixées par la réglementation. A l'inverse, le renforcement des fonds propres et une gestion adéquate des risques, tant en qualité qu'en volume, doit préserver une solvabilité supérieure aux minima fixés.

Dans le cadre de sa politique de tolérance aux risques, la SOFIBANQUE a fixé pour chaque type de risque les limites de prise de risques et une allocation spécifique de fonds propres.

⁹ Instruction 14 – Normes de gestion prudentielles

Tableau d'allocation des fonds propres

Catégorie de risques	Tolérance au risque	Appétence pour le risque
Montant total des risques (crédit, opérationnel et change)	100 % FPR, équivalent à 100 % de la tolérance au risque	80 % de la tolérance globale, équivalent à 100 % de l'appétence au risque
Risque de crédit	92 % de la tolérance globale	92 % de l'appétence globale
Risque opérationnel	7 % de la tolérance globale	7 % de l'appétence globale
Risque de change	1 % de la tolérance globale	1 % de l'appétence globale

Consommation des fonds propres réglementaires pour chaque type de risque

Au 31 décembre 2023, le total des risques pondérés (crédits, opérationnels et de marché) s'élevait à 469,1 MUSD. Ceux-ci ont consommé 58,7 MUSD¹⁰ de fonds propres soit 50,8% des fonds propres réglementaires disponibles à cette date.

- Le niveau d'utilisation des fonds propres réglementaires par le risque de crédit est de 52,4 MUSD.
- Le risque opérationnel a consommé les fonds propres à hauteur de 4,5 MUSD.
- La consommation des fonds propres réglementaires par le risque de marché est 1,8 MUSD.
- **Soit un total de 58,7 MUSD.**

Capacité de résistance de la SOFIBANQUE

La détermination du seuil de résistance est un élément clé pour fixer la capacité d'absorption d'un choc exogène ou endogène. Le seuil de résistance est fixé par le niveau de perte que la Banque pourrait absorber sans pour autant que sa solvabilité ne soit menacée.

En d'autres termes, quel est le montant des fonds propres nécessaires, à périmètre de risque inchangé, pour respecter le seuil de solvabilité globale de 12,5% ?

- Pour maintenir une solvabilité de 12,5%, les fonds propres réglementaires de la SOFIBANQUE devraient être de 58,69 MUSD. La Banque est donc en capacité théorique de perdre 56,8 MUSD sans ébranler sa solvabilité.

¹⁰ Le minimum réglementaire du ratio de solvabilité est de 10% mais on ajoute le coussin dit de conservation (2,5%), pour porter ce minimum à 12,5%. Les niveaux de tolérance aux risques sont tous basés sur une solvabilité minimale de 12,5%.

- A l'inverse, Pour atteindre le seuil de solvabilité de 12,5%, avec des fonds propres de 115,4 MUSD, les risques bancaires pondérés pourraient augmenter de 469,1 MUSD à 923,2 MUSD, soit une augmentation de 454,1 MUSD.

Cette approche est purement théorique mais elle a le mérite d'encadrer et de fixer les limites de tolérance aux risques autant que d'évaluer la capacité de résistance de la Banque.

Appétence pour le risque

Les limites globales d'allocation des fonds propres ont été fixées comme suit :

- Tolérance au risque : 100% des fonds propres réglementaires soit 115,4 MUSD
- Appétence au risque : 80% de la tolérance au risque soit 92,3 MUSD.

La limite d'appétence au risque est fixée conformément aux dispositions de l'instruction 22 de la Banque Centrale du Congo qui stipule qu'il doit être inférieur à la tolérance au risque.

STRUCTURE DE GESTION DES RISQUES

La structure de la gestion et de contrôle des risques repose sur 4 piliers :

- La gestion du risque crédit
- La gestion des emplois et ressources (ALM)
- La gestion des risques opérationnels et le contrôle interne
- La gestion de la conformité, lutte contre la fraude et le blanchiment des capitaux

Elle est complétée par un cadre général opérationnel que sont :

- La cartographie des risques
- Le plan de continuité des activités
- Le plan de secours informatique qui couvre la sécurité des données, la sauvegarde des données et la restauration des données.
- Les assurances et la sécurité des biens.

La gestion du risque crédits

La SOFIBANQUE a mis en place sa politique crédit qui a un double objectif : gérer et encadrer le risque crédit.

C'est à la direction crédit qu'est confiée la gestion du portefeuille des crédits de la Banque dans le respect des instructions et des normes édictées par la Banque Centrale du Congo particulièrement en matière de normes et de limites prudentielles (Instruction 14) et des règles de classification et de provisionnement des créances (Instruction 16).

Cette politique est complétée par les instructions et procédures particulières.

Le dispositif de gestion des risques crédit est complété par la politique d'appétence aux risques qui fixe les limites de prise de risques, des contrôles et des mesures d'accompagnement de ces risques.

Dans son rôle de surveillance de l'activité crédit, le comité des risques passe régulièrement en revue, au moins une fois par trimestre, toute l'activité crédit.

Procédure d'octroi de crédit :

Le processus crédit repose sur les étapes suivantes :

- Instruction de la demande par la fonction commerciale.
- Analyse du risque par la fonction crédit.
- Décision de l'instance habilitée.
- Mise en place, suivi et mesures correctives éventuelles prises par les fonctions commerciale et crédit.
- Récupération ou recouvrement par la fonction crédit et la direction juridique.

En ce qui concerne la politique de provisionnement, la SOFIBANQUE tient trimestriellement un comité créances qui évalue la qualité du portefeuille crédits, la classification des débiteurs en regard des normes en vigueur et procède soit au provisionnement des créances, soit à la reprise de provisions constituées antérieurement en cas de retour à meilleure fortune.

Chiffres clés

Les graphiques ci-dessous sont tirés du reporting interne mensuel que la SOFIBANQUE édite à l'effet de suivre l'évolution du risque crédit sur base de critères objectifs.

Limitation

Tenant compte qu'il s'agit d'un reporting interne réalisé à une date antérieure à la clôture des comptes.

Les chiffres affichés pourraient montrer une légère différence par rapport aux chiffres définitifs audités du bilan et du compte de résultats de la SOFIBANQUE. Ces différences possibles sont marginales et ne modifient pas l'analyse économique qui en résulte.

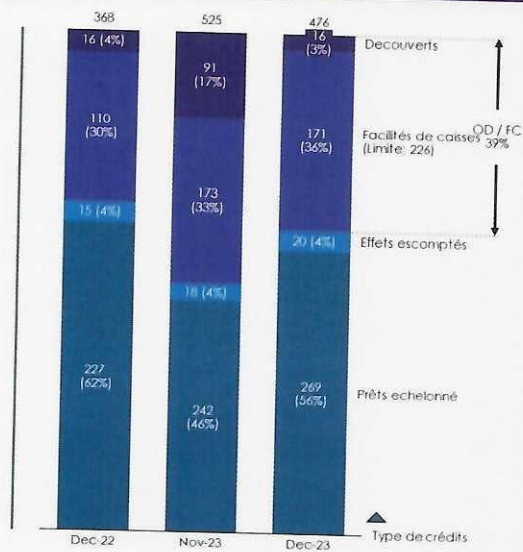
Les graphiques émanant du système de reporting interne que nous avons inclus dans le rapport Pilier III répond à un souci de transparence.

Evolution globale du portefeuille crédits en 2023

Baisse globale de ≈ MUSD 49 au cours du mois de décembre 2023

Sector	Dec 22	Nov 23	Dec 23	Δ Nov 23 Dec 23	Δ Dec 22 Dec 23
Corporate / PME	206.47	361.35	322.00	-39.34	115.53
Ent. Pub. et Admin.	143.67	136.60	128.38	-8.22	-15.29
Particuliers	15.78	24.24	21.48	-2.75	5.70
Autres	2.53	2.74	3.73	0.98	1.20
Total	368.45	524.92	475.59	-49.33	107.14
Crédits de signatures	78.00	81.20	85.07	3.87	7.07

- Baisse de l'encours du Portefeuille dans le Secteur Corporate / PME & Ent.Pub/Admin: (47.56 MUSD).
- 94% des crédits sont en USD suivis par EUR (4%) et CDF (2%).



Evolution du ratio emplois / ressources



- Le ratio prêts sur dépôts (LTD) à augmenter de 3%.
- Les dépôts à terme => 12 mois s'élevaient à 184 MUSD tandis que les crédits > 12 mois s'élevaient à 236 MUSD soit un écart de 52 MUSD.

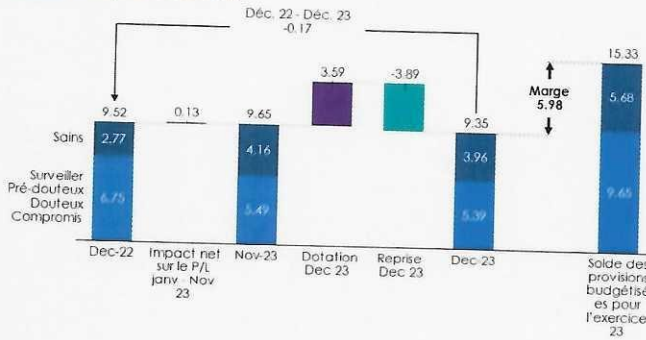


Classification et provisionnement des créances

80,83% du portefeuille total crédits de la banque est sain contre 85% en comparaison de décembre 2022, soit une baisse de 4,1%.

Classification	Pourcentage de total	Encours brut	Encours brut pondéré	Provisions	Risque net	Taux BCC
Sains	80,83%	384,44	331,79	3,11	328,68	1%
Surveiller	16,67%	79,29	23,69	0,71	22,98	3%
Pré-douteux	1,22%	5,78	5,78	1,16	4,63	20%
Douteux	0,70%	3,31	3,31	1,65	1,65	50%
Compromis	0,58%	2,76	1,87	1,87	0,00	100%
Total	100,00%	475,59	366,45	8,50	357,94	
Hors Bilan	1%	85,07	84,22			

Mouvement des provisions sur crédits

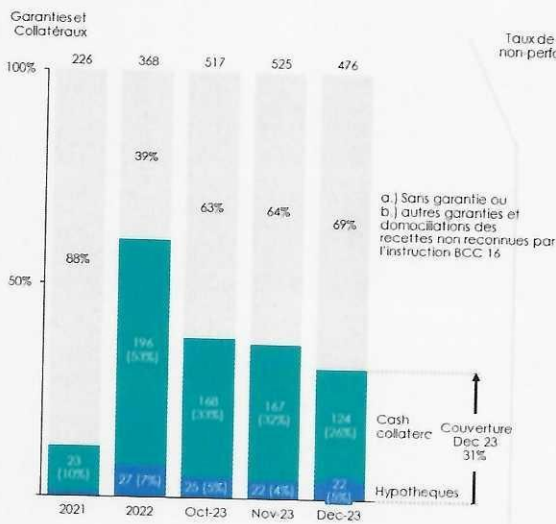


Categorie	Dotations
douteux	1,29
pret douteux	0,33
sains	0,20
pret douteux	0,18
sains	0,10
surveiller	0,07
surveiller	0,06
douteux	0,06
sains	0,04
surveiller	0,03
Total	3,59

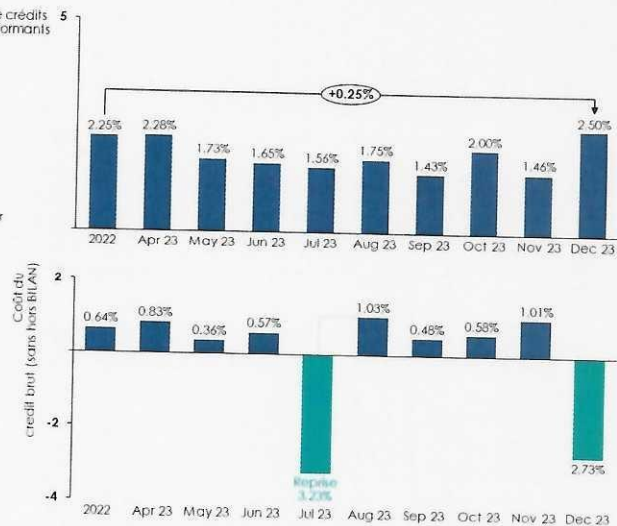
Credit	Reprise
	0,38
	0,36
	0,31
	0,28
	0,28
	0,15
	0,15
	0,11
	0,10
	1,76
Total	3,89

REPORTING CREDIT DEC 2023 L'ORANGE SA

Qualité du portefeuille crédits et indicateurs de risque



Taux de crédits non-performants



REPORTING CREDIT DEC 2023 L'ORANGE SA

La gestion du risque ALM (emploi / ressource)

Une gestion globale des risques ne doit pas se limiter à la seule gestion du risque crédit. D'autres risques doivent être suivis, anticipés et circonscrits. L'organe exécutif (comité de direction) doit être régulièrement informé de la situation financière de la Banque et des ratios prudentiels, des limites de risques, de disposer à tout moment d'une information suffisante sur la nature et le degré de risque.

La politique ALM constitue le « corpus » de l'activité de gestion des actifs et passifs de la Banque. Elle se décline en missions, objectifs, risques financiers, organisation et indicateurs de gestion.

L'objectif de la fonction gestion actif / passif (Asset & Liability Management) ou **ALM** est :

1. De gérer le rendement, le coût et la composition des actifs et passifs de la Banque dans l'optique d'optimiser la rentabilité des fonds propres. En termes de risque, l'ALM gère : le risque de taux (intérêts), le risque de change et le risque de liquidité.
2. D'anticiper les évolutions du marché, de l'environnement financier et réglementaire et d'agir en conséquence sur la structure des **emplois et ressources** pour limiter au maximum les pertes ou les manques à gagner qui en résulteraient.

La fonction ALM a pour objectif de gérer de manière optimale l'équilibre global du bilan et des postes hors bilan de la Banque.

L'ALM contribue à la définition des objectifs généraux de la banque :

- Le niveau et la rentabilité des fonds propres ;
- La croissance du bilan ;
- L'équilibre entre les ressources (dépôts) et leur utilisation (notamment les crédits et l'allocation de la trésorerie disponible) ;
- La liquidité.

Les principaux risques financiers

Risque de taux

Le risque de taux ou risque de « **mismatching** » est dérivé de la transformation des échéances effectuée par la Banque. Il correspond au risque de voir la rentabilité se dégrader par une évolution défavorable des taux d'intérêts.

Le risque de taux résulte des différences pouvant exister entre les taux des emplois et des ressources en raison d'une disparité d'échéance ou d'une modification des politiques des banques centrales.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements à un moment donné même par mobilisation d'actifs (exemples : retrait massif de dépôts, crise de confiance du marché à l'égard des banques, crise de liquidité globale...).

La Banque est couverte contre le risque de liquidité si ses dettes à court terme (dépôts) sont couvertes par des actifs mobilisables à très brève échéance.

Risque de change

Le risque de change est le risque de voir la rentabilité de la Banque se dégrader par une évolution défavorable des cours de change en raison de l'existence de positions non couvertes.

Il y a une forte corrélation entre les variations des taux de change et les variations de taux d'intérêts. Les positions de change et de taux d'intérêts déséquilibrées représentent des risques.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie (particulièrement le risque crédit) est le risque de voir une contrepartie de la Banque ne pas honorer ses engagements ou de le faire avec retard (risque de défaillance de l'emprunteur ou du bénéficiaire des placements de trésorerie).

Le comité ALM¹¹

Le comité ALM est un organe d'orientation. Il a pour mission d'assister le comité de direction dans la mise en œuvre et le contrôle de la stratégie de gestion ALM. Il arrête les orientations de la Banque dans les domaines de la structure et la composition des emplois et ressources, de la rentabilité des fonds propres et du niveau de risques financiers acceptables pour la Banque.

Les objectifs fixés au comité ALM sont de maîtriser l'évolution du bilan de la Banque, de mesurer son exposition aux risques (hors risque crédits) et de les gérer conformément à une stratégie préalablement définie.

Les responsabilités du comité ALM portent sur :

- Le choix des indicateurs cibles ;
- La définition des scénarii de crise ;
- Le niveau de couverture des risques par les fonds propres ;
- Les décisions en matière de refinancement ;
- Les décisions en matière d'investissement ;
- L'établissement de la tarification (taux de référence dépôts / crédits) ;
- Le suivi et le contrôle des résultats.

¹¹ Opérationnel en avril 2024

La gestion ALM a un rôle déterminant lors de l'introduction de nouveaux produits sur le marché. Elle constitue le passage obligé pour assurer la cohérence entre les produits commerciaux et la politique financière globale de la Banque.

Les indicateurs de gestion

La gestion ALM vise à contrôler les prises de risques financiers de la Banque sur son activité globale. La Banque sélectionne des indicateurs qui permettent de prendre des décisions concrètes sur le prix et la structure des actifs et des passifs.

Les indicateurs de volume, de valeur et de marge retenus pour mesurer la sensibilité des actifs et des passifs aux risques financiers et à leurs variations sont :

- **Le gap (ou impasse) de taux** : dégage en totalité et par devises pour l'ensemble de l'actif, du passif, la position de taux de la Banque par période de temps.
- **Le gap de liquidité** : permet d'analyser le besoin de refinancement éventuel ou de placement net de la Banque et d'anticiper les couvertures nécessaires.

Les indicateurs retenus pour évaluer la rentabilité sont :

- **Le taux de rendement des fonds propres** (ROE ou return on equity et RORE ou return on required equity).
- **Le taux de rendement des actifs ou des passifs** (ROA ou return on assets).
- **La marge financière** : la marge financière est égale au différentiel d'intérêts perçus et versés, y compris les diverses commissions et dépenses liées directement aux produits financiers.

Les ratios réglementaires

La mesure et la gestion des risques bancaires s'effectuent sous des contraintes externes en termes de réglementation (solvabilité, liquidité, etc.) et des contraintes internes en termes d'objectifs de gestion (solvabilité, liquidité, rentabilité, niveau de fonds propres, parts de marché, etc.).

Le rôle de l'ALM est d'évaluer le niveau des ratios pour chacun des scénarii pris en compte dans une démarche prévisionnelle.

Les ratios réglementaires concernés par l'ALM sont :

- Le ratio de solvabilité,
- Le ratio des ressources permanentes,
- Le ratio de liquidité,
- Le ratio des réserves obligatoires,

- Le ratio de division des risques,
- Le ratio de position de change.

Le stress test

Le stress test est un test de résistance qui évalue la capacité théorique maximale de la Banque à résister à une perte de liquidité sans entraver son seuil de liquidité conformément aux normes prudentielles de gestion imposées par la BCC.

ALM, liquidité et seuil de résistance

Le ratio de liquidité de 100% entre les disponibilités et les exigibilités à vue et à maximum 1 mois est respecté. Au 31 décembre 2023, il s'établit à 340% pour la monnaie nationale (CDF), 135% pour les devises et à 147,1% pour le ratio de liquidité globale. Le seuil d'alerte est fixé à 110%.

En ce qui concerne le risque de change, le ratio de position de change au 31 décembre 2023 est de 4%, largement en deçà du maximum réglementaire de 15%.

L'allocation des fonds propres au risque de change est de 1%.

Au 31 décembre 2023, le risque de change consomme 1,8 MUSD, soit 1,5% des fonds propres.

A noter que la limite maximale concernant le risque de change est de 15% des fonds propres et l'exigence en fonds propres au titre du risque de change est de 10% dudit risque.

Le risque de taux d'intérêt est la conséquence d'une évolution défavorable des taux d'intérêts sur l'ensemble des opérations du bilan et du hors bilan. En pratique, les taux d'intérêts pratiqués sont fixes. La SOFIBANQUE n'est donc pas exposée au risque de taux d'intérêt.

La gestion des risques opérationnels et le contrôle interne

Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, à des personnes, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs.

L'**allocation de fonds propres au risque opérationnel** est de 7% de la tolérance au risque soit MUSD 6,5. L'exigence en fonds propres au titre du risque opérationnel est égale à 15 % de la moyenne des 3 derniers exercices du produit net bancaire « PNB ».

Cartographie des risques opérationnels

L'impact financier des risques opérationnels bruts est estimé à 4,5 MUSD.

Dans les pertes opérationnelles, la fraude interne et la fraude externe sont à ce jour, avec les risques judiciaires et les risques fiscaux, les plus importants risques opérationnels, suivis par les risques clients / pratiques commerciales et les risques d'exécution. Les risques liés à la cybercriminalité (fraude interne / dysfonctionnements de l'activité et des systèmes), deviendront de plus en plus importants dans les années à venir.

Les contrôles qui ont été définis en détail doivent permettre de réduire l'impact financier des risques.

➤ Risques inacceptables

Les risques qui impliquent une violation intentionnelle d'une ou de plusieurs réglementations nationales ou internationales. La Banque s'est engagée à respecter un niveau élevé de conformité avec la législation, la réglementation ainsi que les politiques internes et les principes de bonne gouvernance d'entreprise.

- Les risques qui impliquent l'exposition potentielle de l'intégrité physique des parties prenantes internes et externes.
- Les risques qui impliquent la fraude, la corruption ou l'acceptation de pot de vin par les membres du personnel de la Banque de quelque grade que ce soit. La Banque prend très au sérieux toutes les allégations ou suspicion de fraude ou de corruption et répond de manière complète et équitable conformément au code de conduite et d'éthique des affaires.

➤ Risques acceptables mais évitables

La Banque accepte, sous certaines conditions :

- Le risque inhérent acceptable, la Banque dispose ou non des ressources appropriées à la prévention.
- Le traitement (plan d'action, contrôles ou le transfert du risque) justifie ou non le niveau d'investissement requis pour sa mise en œuvre.
- Le risque inhérent faible, la Banque dispose des ressources appropriées à la prévention.
- Le traitement (plan d'action, contrôles ou le transfert du risque) justifie le niveau d'investissement requis pour sa mise en œuvre.

Gestion des risques

La SOFIBANQUE adopte une culture de gestion des risques conforme aux prescrits contenus dans les instructions n°22 et 17 de la Banque Centrale du Congo relatives à la gestion des risques et aux règles prudentielles en matière de contrôle interne.

C'est dans ce cadre que la SOFIBANQUE dispose d'un département dédié à la gestion des risques dont la fonction principale est d'identifier, d'évaluer les différents risques auxquels la Banque est exposée et proposer des mesures afin de les minimiser ou les réduire.

Pour répondre à cette exigence de surveillance permanente des risques de ses activités, la SOFIBANQUE dispose d'une cartographie des risques pilotée par le département des risques. Pour chaque risque identifié, des mesures pour en diminuer l'impact sinon l'annuler sont mises en place.

Le département des risques rend compte régulièrement de ses activités au comité des risques et ce, au moins une fois par trimestre.

La structure de ce département tient compte de la typologie des risques définie par la BCC qui classe les risques de la manière suivante :

- Le risque de crédit ou de contrepartie ;
- Le risque opérationnel ;
- Le risque de marché ;
- Le risque de liquidité ;
- Le risque de conformité (blanchiment des capitaux et financement du terrorisme) ;
- Le risque de réputation.

Le département est organisé en 3 branches (services) :

- Gestion des risques de crédit ;
- Gestion des risques opérationnels et de fraude, du plan de continuité d'activité et de la cartographie des risques ;
- Gestion des risques informatiques.

Ce département procède régulièrement aux analyses des différents événements des risques, formule des recommandations et effectue le suivi de la mise en application de ses recommandations.

La culture du risque au sein de la SOFIBANQUE est l'émanation de l'organe délibérant (conseil d'administration). Le comité des risques donne des orientations à l'organe exécutif (comité de direction). Ce dernier les répercute à toutes les entités de la Banque au travers d'un arsenal d'outils ; procédures, notes, circulaires et formations de sensibilisation.

L'année 2023 n'a pas connu de faits marquants concernant les risques.

Le contrôle interne

La SOFIBANQUE a défini et mis en place un dispositif de contrôle interne conforme aux règles prudentielles¹² en matière de contrôle Interne. Ce dispositif s'assure :

- De la conformité aux lois locales et internationales qui régissent l'activité bancaire.
- Du respect des procédures et des normes internes élaborées par l'organe exécutif et approuvées au plus haut niveau par l'organe délibérant.
- De la régularité des opérations et de la fiabilité des informations financières.

Le dispositif mis en place contribue de manière générale à l'efficacité des opérations, à la conservation des actifs et à la maîtrise des activités.

Ce dispositif repose également sur les principes de quatre yeux (contrôle de premier et de second niveau) et de la séparation des tâches qui permettent de réduire significativement les risques.

Le département contrôle interne, dont la mission principale est de s'assurer du respect des procédures, des politiques, des normes et des instructions de la Banque dépend directement du comité de direction et entretient un lien fonctionnel renforcé avec le conseil d'administration via le comité des risques. Les résultats de ces travaux sont régulièrement examinés par le comité des risques qui formule des recommandations.

¹² Instruction 17 - Banque Centrale du Congo

Le contrôle interne est organisé en deux branches (services) dans le but d'assurer une couverture intégrale des activités :

- Le contrôle centralisé
 - Contrôle de toutes les activités qui dépendent du siège ;
 - Contrôle des pièces comptables des agences, guichets avancés et messageries financières (RIA et Moneygram) qui se trouvent à Kinshasa.
- Le contrôle décentralisé réalisé sur place par les contrôleurs dans les agences et guichets avancés localisés en provinces.

Chaque contrôle est sanctionné par un rapport adressé aux différents intervenants pour la régularisation des faiblesses relevées.

Le suivi de ces recommandations est assuré par chaque contrôleur suivant les échéances préconisées. A la fin de chaque cycle de contrôle, une évaluation globale est faite sur l'état de correction des points de non-conformité par le département contrôle interne.

Les nouvelles activités implémentées au niveau de la Banque au cours de l'année 2023 ont généré de nouveaux risques pour lesquels la Banque a mis en place des procédures qui les encadrent. Il s'agit principalement des activités de monnaies électroniques (Mpesa, Cash out Airtel money, Orange Money et Afrimoney bureau d'échange).

Le département contrôle interne dispose d'une procédure de contrôle pour chaque activité afin de mitiger les risques.

Aucune modification significative n'a été apportée à l'organisation du dispositif de contrôle interne au cours de l'année 2023. Compte tenu de l'expansion des activités de la Banque, le dispositif sera renforcé en 2024.

La gestion de la conformité, lutte contre la fraude et le blanchiment des capitaux

Le dispositif de contrôle de la conformité est bâti sur deux piliers :

- Les règles internes d'éthique et de déontologie ;
- Le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Les règles internes d'éthique et de déontologie

Les règles internes d'éthique et de déontologie sont définies dans le code d'éthique et de déontologie que chaque agent prend l'engagement de respecter.

Ce code définit les principes qui guident le comportement des agents dans l'exercice de leurs fonctions vis-à-vis de la clientèle, des autorités, des collaborateurs, de la direction ou des administrateurs. Il couvre deux domaines fondamentaux, l'éthique et la déontologie d'une part, la gestion des conflits d'intérêt d'autre part.

Ces règles d'éthique et de déontologie sont complétées par une procédure consacrée au droit d'alerte du personnel vis-à-vis du responsable de la conformité. Ce texte décrit le processus de signalement des éventuelles infractions à la réglementation commises au sein de la Banque. Il mentionne également le droit d'alerte du responsable de la conformité vers l'organe exécutif et / ou vers l'organe délibérant (conseil d'administration), ainsi qu'à la Banque Centrale du Congo en cas d'inaction, sur toute opération susceptible de faire encourir un risque grave à la Banque.

Le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Ce dispositif repose sur deux piliers :

- L'identification et la connaissance appropriée des relations d'affaires.
- La surveillance des opérations.

Ces deux piliers sont couverts par deux documents, la politique d'acceptation de la clientèle et le manuel des procédures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Ces documents déterminent les processus d'identification des clients, de vérification de l'origine des fonds, de vérification des antécédents, d'évaluation du risque associé à chaque relation d'affaires et du contrôle de l'utilisation des produits de la Banque.

Le monitoring de la relation avec les clients est assuré par la revue des dossiers de la clientèle, suivant un chronogramme prédéfini en fonction du niveau de risque associé à la relation.

Par ailleurs, la surveillance continue des opérations réalisées par la clientèle est destinée à détecter toute anomalie ou activité suspecte. Ce suivi permet, entre autres, de répondre rapidement aux demandes de clarification émises par les banques correspondantes. Cette surveillance est notamment assurée à l'aide de logiciels de filtrage des transactions (AML Reporter, IDOM, Fircosoft), sur base de profils prédéfinis.

Suite à cette analyse, si des transactions se révèlent atypiques, voire contraires aux règles de conformité, la conformité procède à une déclaration de soupçon auprès de la Cellule Nationale des Renseignements Financiers (CENAREF). Conformément à la réglementation, la conformité est également en charge de la déclaration, toujours auprès de la CENAREF, de toutes les opérations de retrait égales ou supérieures à USD 10 000.

La cartographie des risques

La cartographie des risques élaborée en octobre 2020 est conforme à l'instruction n°22 de la Banque Centrale du Congo sur la gestion des risques.

La mise en place de cet outil de gouvernance confirme la volonté de la Banque d'améliorer l'efficacité et l'efficience du dispositif de contrôle interne.

Cette démarche d'identification, d'évaluation, de hiérarchisation et de gestion des risques a été réalisée sur l'ensemble des départements de la Banque en identifiant notamment les processus les plus sensibles.

De manière concrète, la cartographie des risques renseigne les informations suivantes :

- Les risques inhérents à chaque département / activité ;
- L'évaluation de la probabilité de survenance des risques ;
- Les impacts des risques sur la Banque et leur hiérarchisation ;
- Les actions préventives ;
- Les actions d'atténuation ou de réduction des risques ;
- Les mécanismes de mise à jour de la cartographie.

La Banque dispose de ce fait d'un registre des risques pour tous les départements.

La Banque a également élaboré dans le cadre du plan de continuité d'activité une cartographie des sinistres qui s'intègre dans la cartographie des risques.

La cartographie des risques de la Banque, pilotée par le département des risques, est mise à jour annuellement.

Le plan de continuité des activités (PCA)

La Banque a construit un cadre de résilience qui lui permet d'assurer la continuité d'activité¹³ en cas de crise majeure, endogène ou exogène.

Le plan de continuité de la Banque, validé et approuvé par le conseil d'administration du 09.11.2023, vise à assurer la disponibilité de nos produits et services essentiels en cas de perturbation opérationnelle grave.

Ce plan repose sur cinq piliers :

1. Une équipe restreinte et qualifiée de gestion de crise

- La SOFIBANQUE a défini une organisation apte à gérer une crise, depuis son occurrence jusqu'à sa résorption et au retour à la normale.
- Cette équipe de gestion de crise est pilotée au plus haut niveau par l'organe exécutif. La Banque a désigné le directeur général adjoint assisté du responsable administration comme responsable du plan de continuité d'activité.

2. L'identification des processus métiers critiques

- La Banque a réalisé une auto-évaluation de ses activités et a identifié les domaines critiques dont l'interruption partielle ou totale peut entamer sa capacité à poursuivre ses activités.
- Les domaines critiques ainsi identifiés ont permis d'élaborer une cartographie des sinistres (dommages et perturbations majeures) qui s'intègre dans la cartographie des risques.
- La Banque a défini les actions à anticiper qui permettent d'assurer la continuité de ses activités.

3. La relocalisation des employés vers les sites alternatifs

- En cas de sinistre qui rend indisponible l'accès au siège, la Banque dispose de locaux situés à l'extérieur du siège, aux agences VIP de la Gombe et Limete, sites choisis comme sites alternatifs.
- Cependant, en cas d'indisponibilité du siège et des sites alternatifs, les activités seront relocalisées à l'agence de Lubumbashi et le personnel essentiel redéployé.

¹³ Instruction 36 – Banque Centrale du Congo

4. Le maintien de la communication avec les parties prenantes

- Le service clientèle, via les gestionnaires commerciaux et le call center, assureront une communication permanente à la clientèle. Le marketing de son côté communiquera via les moyens digitaux.
- La direction des ressources humaines se chargera de la communication aux employés.

5. La reprise de l'activité après interruption et plan de secours informatique

- L'équipe en charge du plan de continuité élaborera un rapport global sur la mise en œuvre et sur la gestion de la crise.
- La Banque dispose d'un plan de secours informatique.

Le plan de secours informatique

La SOFIBANQUE a mis en place son plan de secours informatique qui décrit les stratégies pour assurer la continuité technique et informatique des activités de la Banque en cas de crise majeure.

Ce plan de secours informatique s'inscrit dans le prolongement du plan de continuité d'activité.

Le plan de secours informatique de la SOFIBANQUE est une composante technique nécessaire au plan global de continuité validé et approuvé par le conseil d'administration.

Une équipe d'intervention informatique et technique sous contrat avec la Banque est chargée du pilotage de ce plan sous la supervision du directeur général adjoint, responsable du plan global de continuité d'activité de la Banque. Cette équipe est composée du :

- Responsable informatique ;
- Responsable de chaque système ;
- Des supports informatiques.

Le plan de secours informatique couvre trois périmètres :

- Infrastructure et sécurité informatique.
- Plan de sauvegarde et restauration des données.
- Reprise des activités.

Premier périmètre : infrastructure et sécurité informatique

L'infrastructure

La Banque a deux plateformes :

- L'infrastructure système (hardware serveur, système d'exploitation serveur, système d'exploitation utilisateur et système d'exploitation corebanking).
- Banks le « corebanking », Swift, Money gram et Ria sont nos principales applications. La Banque dispose également d'autres applications.

La sécurité informatique

- La Banque a investi dans des équipements qui lui permettent de sécuriser son réseau en externe et localement. Le réseau est sécurisé en externe par un routeur pare-feu CISCO ASA5585 et localement par plusieurs autres équipements notamment Cisco SG350X. Ces mesures de sécurité ne sont pas exhaustives, d'autres solutions sont mises en place pour réduire la possibilité d'une intrusion ou d'un piratage.
- La Banque dispose d'une charte informatique qui définit les règles d'utilisation des machines et des applications.
- La sécurité informatique est assurée par deux partenaires Secure Business Solutions (SBS) et Forgenix.

Deuxième périmètre : sauvegarde et restauration des données

- La Banque procède régulièrement à un état des lieux et connaît le circuit des données pendant le fonctionnement de chaque système ou application jusqu'au stockage. Cet état des lieux a identifié les données critiques ou majeures qui doivent impérativement être conservées.
- La sauvegarde de ces données se fait en 3 copies à deux emplacements différents dont un hors site d'exploitation.
- La Banque dispose de deux serveurs back up hors site.
- La Banque opte pour la sauvegarde de l'ensemble des informations.
- Des tests sont régulièrement réalisés pour s'assurer de la fiabilité des données sauvegardées et du respect des délais de restauration.

Troisième périmètre : reprise des activités

- La reprise des activités est la résultante de ces deux précédents périmètres.
- Cette phase est sanctionnée par un rapport technique de l'équipe restreinte du plan de secours informatique.

Assurances et sécurité des biens

La Banque dispose d'un réseau important d'agences (13) et guichets avancés (44) disséminés à travers la République démocratique du Congo.

Dans le souci de sécuriser ses actifs, une police d'assurance est souscrite pour chaque agence et guichet auprès de la Société Financière d'Assurances. Cette police couvre à la fois la valeur des encaisses en billets, la valeur des titres divers et les immobilisations.

Le montant de ces polices d'assurance tient compte des besoins de fonctionnement de chaque agence et guichet ainsi que des aspects sécuritaires et environnementaux. Les agences et guichets ont des limites d'encaisse à détenir aux coffres et il ne leur est pas autorisé de les dépasser sans l'accord préalable de la direction générale.

La Banque peut revoir les limites et harmoniser les polices de certaines agences au regard notamment des impératifs liés à l'accroissement de la demande en espèces et / ou à l'augmentation significative des dépôts.

Cet arsenal est complété par l'assurance « BBB » souscrite auprès du même assureur dont la garantie comprend :

- Les détournements ;
- La fraude ;
- Les actes commis dans les locaux ;
- Les titres ;
- La fausse monnaie ;
- Les pertes ou dommages causés aux bureaux et à leurs contenus ;
- Les actes commis en transit.

Le contrat d'assurance dispose de solides garanties en termes de réassurance. Cette dernière est fournie par les Lloyd's de Londres (panel de réassureurs – Lloyd's Syndicate 609 AUW, 4020 ARK, 1969 APL, 1274 AUL). Ce syndicat de réassureurs est spécialisé dans la préparation et la fourniture de packages d'assurances à l'attention des banques à travers le monde.

Enfin, la Banque dispose auprès de l'assureur AIG d'une couverture en matière de protection des données. Cette assurance couvre notamment les risque de vol ou de piratage des données ainsi que les risques liés aux cyberattaques (ransomware ou rançongiciel).

TITRE 4 - STRATEGIE & PERSPECTIVES

Comprendre la perspective dans laquelle s'inscrit la SOFIBANQUE est un point fondamental dans la relation de confiance à long terme que la Banque souhaite établir avec l'ensemble des parties prenantes, particulièrement les bénéficiaires de crédits et les déposants.

A ce titre, l'exposé des grands principes sur lesquels s'articule la stratégie de la SOFIBANQUE participe à construire et à renforcer les relations avec nos partenaires.

L'exercice 2023 avait un caractère exceptionnel au regard des performances financières, tant au niveau du chiffre d'affaires que du résultat net.

La SOFIBANQUE a renforcé ses fonds propres significativement, les portant à 115 MUSD et dégagant une solvabilité appréciable de 21,8%, largement au-dessus des exigences réglementaires.

La SOFIBANQUE se trouve dans une position confortable de poursuite de ses activités (going concern).

Les bases de la stratégie

La stratégie et ses grands principes ont été revus et actualisés au cours de l'année 2023. Elle s'appuie sur 4 grandes politiques :

- La politique crédits.
- La politique de gestion et d'appétence pour le risque.
- La politique de gestion des emplois et des ressources (ALM).
- La politique de gestion de la conformité.

La dynamique lancée en 2023 se prolongera en 2024 par la mise en place opérationnelle de certaines d'entre elles dans le courant du 1^{er} semestre de l'année de manière à parachever l'ensemble du cadre stratégique.

La stratégie se décline autour de 6 axes majeurs :

1. Se développer dans les centres de croissance sur les secteurs prioritaires que sont, notamment, les mines et l'énergie.
2. Développer une relation captive triangulaire entre les entreprises, les agents, les fournisseurs et les sous-traitants.
3. Apporter un soutien aux entités publiques.

4. Développer l'activité sur les petites et moyennes entreprises ainsi que sur une clientèle de particuliers.
5. Développer le réseau de banques correspondantes.
6. Augmenter la contribution des opérations de crédits dans un cadre de risque acceptable, en privilégiant les opérations à court terme, self-liquidating et self-securing

La gestion de la SOFIBANQUE se caractérise par la prudence dans un environnement mondialisé instable. Elle veille à maintenir des normes prudentielles de gestion strictes et supérieures aux minima réglementaires.

La SOFIBANQUE n'a pas vocation ni l'ambition de devenir une banque universelle développant un large réseau d'exploitation. La SOFIBANQUE se définit comme une banque de niche.

Cette stratégie a montré qu'elle était compatible avec l'évolution actuelle de la Banque, ses spécificités et ses résultats : solutions sur mesure (tailor-made), rapidité, souplesse, adaptabilité.

Le secteur bancaire en République démocratique du Congo devra également prendre en considération les nouvelles dispositions de l'instruction 18¹⁴ de la Banque Centrale du Congo, laquelle exige des banques l'ouverture de leur capital à 4 actionnaires détenant au minimum 15% des parts sociales, dont un actionnaire disposant de la majorité (50% au moins). La mise en œuvre de cette nouvelle disposition du 4 juillet 2023 ouvre et enrichit la réflexion stratégique sur les développements futurs qu'elle ne manquera pas de générer.

Le conseil d'administration poursuit ses réflexions pour s'adapter à un environnement évolutif et parfois instable, lequel justifie une grande prudence.

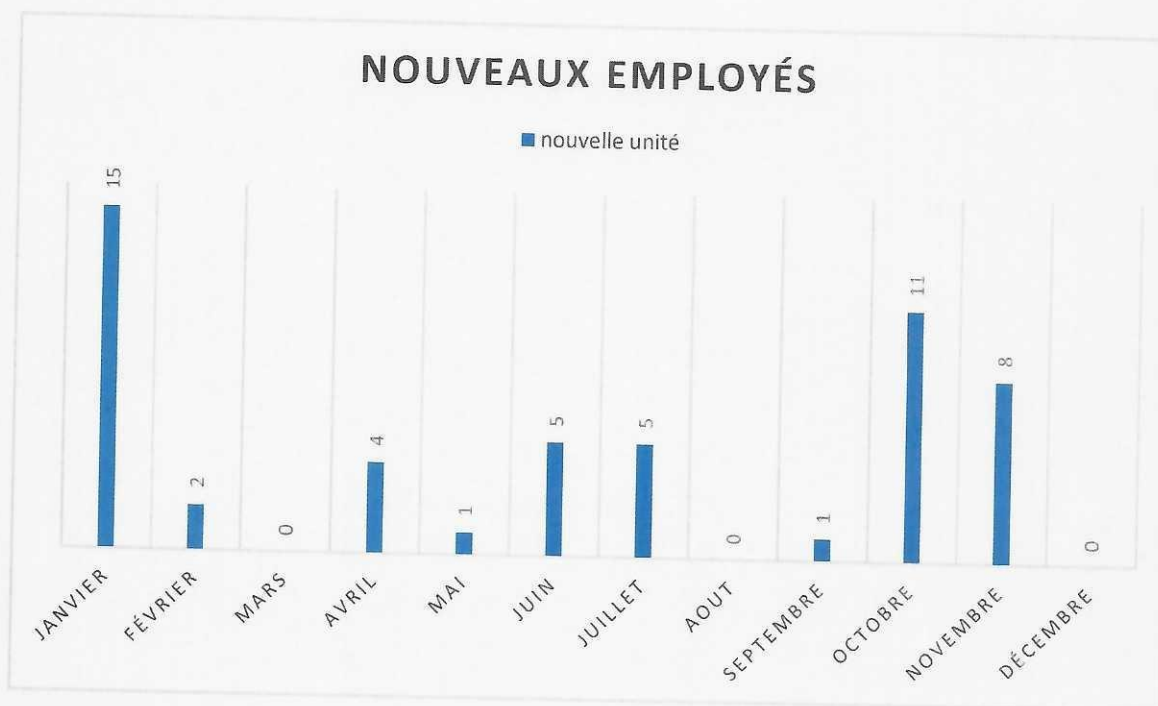
Toutes choses égales par ailleurs, l'année 2024 devrait consacrer une poursuite raisonnable de la croissance de la SOFIBANQUE, une augmentation mesurée de son produit net bancaire et une amélioration continue de son résultat net.

¹⁴ Instruction 18 de la BCC – Conditions d'agrément des Etablissements de crédits - Article 14, alinéa 3.

TITRE 5 - RESSOURCES HUMAINES

Au premier janvier 2023, l'effectif de la Banque s'élevait à 188 ETP (équivalents temps plein) pour atteindre 230 ETP au 31 décembre 2023.

Au cours de l'année 2023, la Banque a connu 10 départs, dont 7 cas de démission et 3 cas de licenciement. La courbe de recrutement a évolué crescendo avec un effectif total de 52 nouveaux employés en décembre.



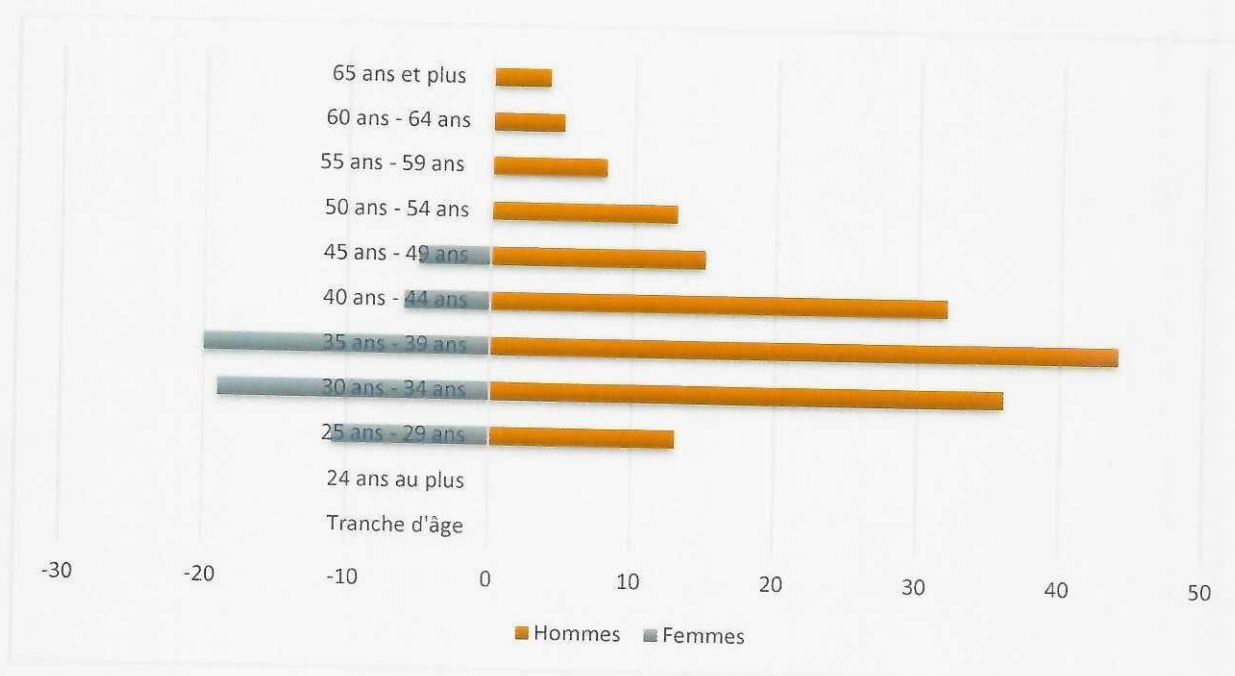
Malgré l'effort réalisé dans le recrutement et tenant compte de l'expansion de la Banque, plus particulièrement de son réseau, la SOFIBANQUE poursuivra une politique de recrutement dynamique en 2024.

Au regard du taux des départs au cours de l'année 2023, le taux de rétention du personnel au sein de la banque est de 95% et le taux de rotation de 13%.

Notons que durant l'année 2023, la Banque a enregistré un taux d'absentéisme approximatif de 2,1% toutes catégories confondues.

Pyramide des âges

Tranche d'âge	Hommes	Femmes	% (hommes)	% (femmes)
Tout au plus 24 ans	0	1	0.0%	0.4%
25 ans – 29 ans	13	9	5.6%	3.9%
30 ans – 34 ans	36	19	15.6%	8.2%
35 ans – 39 ans	44	20	19.1%	8.7%
40 ans – 44 ans	32	6	13.9%	2.6%
45 ans – 49 ans	15	5	6.5%	2.2%
50 ans – 54 ans	13	0	5.6%	0.0%
55 ans – 59 ans	8	0	3.5%	0.0%
60 ans – 64 ans	5	0	2.2%	0.0%
Plus de 65 ans	4	0	1.7%	0.0%



L'histogramme montre une population jeune à la SOFIBANQUE puisque le mode pour les tranches d'âge 30 – 39 ans représente 51,6% du total de l'effectif.

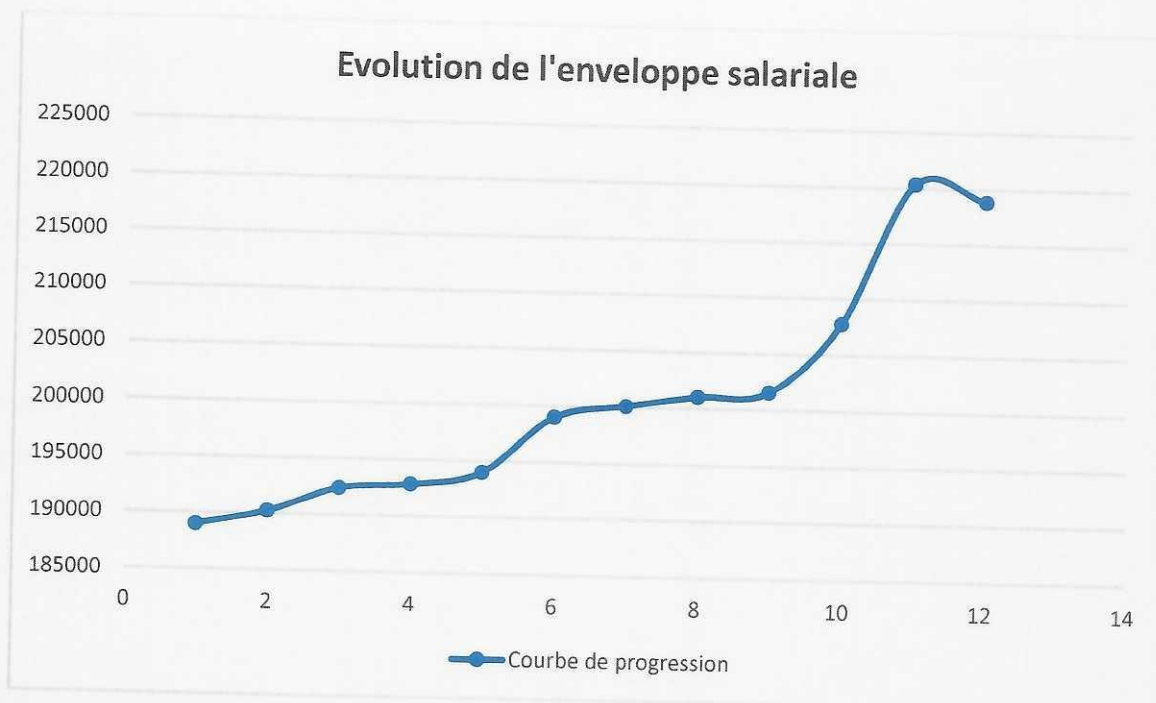
Le cycle de recrutement

Le cycle de recrutement suit six étapes pour l'acquisition de talents, soit la préparation, la recherche de candidats, la présélection, la sélection, l'embauche et l'intégration.

Avec l'élargissement du réseau bancaire et le renforcement des départements et services de la SOFIBANQUE, une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sera mise en place en 2024.

Evolution de l'enveloppe salariale

L'enveloppe salariale a évolué crescendo durant l'année 2023 en passant de 189.002,00 \$ en janvier 2023 à 218.897,00\$ en décembre 2023 soit une progression de 13.6%.



Prêts au personnel

Au cours de l'année 2023, la Banque a octroyé des prêts à 58 employés pour un montant total de 311.000 \$ avec des délais de remboursement allant de 12 à 30 mois et un taux d'intérêts de 12%. A ce jour, 177.097\$ ont été remboursés.

Evolution attendue en 2024

Dans son budget, la SOFIBANQUE a prévu l'engagement de 35 nouveaux agents essentiellement pour renforcer ses départements de contrôle, de gestion des risques et son réseau commercial.

En sus, la SOFIBANQUE poursuivra le recrutement de hauts cadres avec une expérience bancaire avérée pour répondre à l'évolution du marché et de l'environnement.

Sur le plan strictement social, elle procédera à la mise à jour des politiques de :

- De recrutement ainsi que la planification des départs (plan de succession)
- D'octroi de prêt au personnel.
- D'assistance sociale.

Annexe 1

SOFIBANQUE SARL
Organigramme
au 01/07/2023

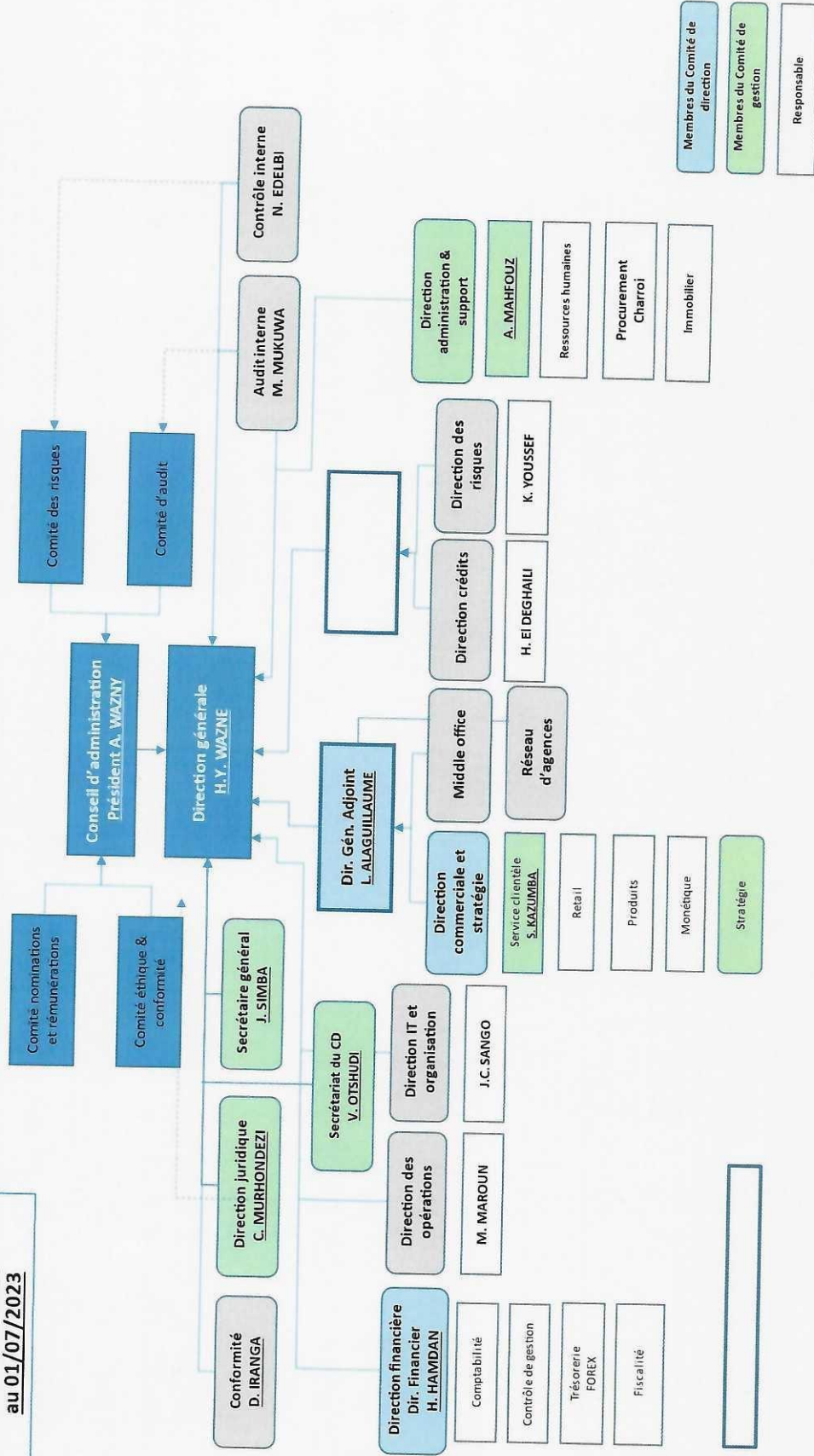


TABLEAU I : FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES DES BANQUES

Montant en millions de Francs Congolais

LIBELLE	Numero de référence de la note explicative	VALEUR DE LA PERIODE CONCERNEE (PREMIER SEMESTRE OU FIN DE L'EXERCICE COMPTABLE)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT(N-1)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT(N-2)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT(N-3)
Fonds propres de base (FP de base) ou tier 1 (1)= (2)+(3)	1	265 733 577 781	178 699 724 806	175 934 760 969	155 213 295 226
Fonds propres de categorie 1 (actions ordinaires et assimilés de T1) (2)		265 733 577 781	178 699 724 806	175 934 760 969	155 213 295 226
Fonds propres additionnels de categories 1 (autres éléments de T1) (3)		0	0	0	0
Fonds propres de complementaires (tier 2) (4)		30 492 134 192	29 041 597 770	30 675 981 466	25 260 581 979
Fonds propres reglementaires (5)= (1)+(4)		296 225 711 973	207 741 322 576	206 610 742 435	180 473 877 205

Note 1 :

Les fonds propres sont calculés conformément aux dispositions de l'Instruction n°14 en vigueur.

Les éléments à inclure dans les fonds propres de base comprennent le capital social, la provision pour reconstitution du capital, les réserves légales, le report à nouveau créditeur et enfin le résultat de l'exercice clos.

Sont déduits de ces éléments les actifs incorporels pour un montant net (pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, le montant est de CDF 834.893.101).

Les fonds propres complémentaires reprennent notamment les réserves et écarts de réévaluation résultant d'opérations de réévaluation effectuées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que les provisions ou réserves pour pertes sur prêts constituées en regard de pertes futures non identifiées (provisions sur crédits sains).

TABLEAU II : DONNEES PRUDENTIELLES DES BANQUES

Montant en millions de Francs Congolais

LIBELLE	VALEUR DE LA PERIODE CONCERNÉE (PREMIER SEMESTRE OU FIN DE L'EXERCICE COMPTABLE)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT ¹ , (N-1)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-2)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-3)	NORMES REGLEMENTAIRES
1. SOLVABILITE					
Risques de crédit (R1)	1 089 146 998 879	1 573 092 045 166	1 665 732 202 322	943 191 676 086	
Risque opérationnel (R2)	93 597 909 397	67 637 883 537	67 637 883 537	67 637 883 537	
Risque de marché (R3)	36 940 459 410	12 503 577 190	4 495 793 306	29 999 959 520	
Total Risques bancaires R = R1+R2+R3	1 219 685 367 685	1 683 233 505 893	1 737 865 879 165	1 040 829 519 142	
Ratio de solvabilité FPB catégorie 1 (Tier 1) en %	21,79%	10,72%	10,04%	14,77%	≥ 6 %
Ratio de solvabilité Fonds Propres Additionnels catégorie 1 en %	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	≤ 1,5 %
Ratio de solvabilité Fonds propres de Base en %	21,79%	10,72%	10,04%	14,77%	≥ 7,5 %
Ratio de solvabilité Fonds Propres Complémentaires en %	2,50%	1,76%	1,77%	2,43%	≤ 2,5 %
Ratio de solvabilité global en %	24,29%	12,48%	11,80%	17,20%	≥ 10 %
Coussin de conservation des Fonds propres (Première année) en %	15,79%	4,72%	4,04%	8,77%	≥ 0,75 %
Coussin de conservation des Fonds propres (Deuxième année) en %	15,79%	4,72%	4,04%	8,77%	≥ 1,5 %
Coussin de conservation des Fonds propres (Troisième année) en %	15,79%	4,72%	4,04%	8,77%	≥ 2,5 %
Coussins Contracycliques en %	37,57%	15,44%	14,08%	23,54%	[1 à 2 %]
Coussin systémique en %	37,52%	15,39%	14,03%	23,49%	[0 à 2,5 %]
Ratio de solvabilité global + l'ensemble des coussins	24,29%	12,48%	11,80%	17,20%	≥ 11,25 %
2. RATIO DE LEVIER	9,87%	5,50%	6,11%	6,26%	≤ 5 %
3. RATIO DE SURVEILLANCE POSITION DE CHANGE GLOBALE (valeur absolue)	4%	5,00%	-2,39%	-1,3%	≤ 15 %
4. COEFFICIENT DE TRANSFORMATION	335%	576%	477%	460%	≥ 80 %
5. RATIO DE LIQUIDITE EN MONNAIE NATIONALE	340%	232%	228%	359%	≥ 100 %
6. RATIO DE LIQUIDITE EN MONNAIE ETRANGERES	135%	129%	135,0%	101%	≥ 100 %
7. RATIO DE LIQUIDITE GLOBALE	147%	138%	143,0%	124%	≥ 100 %
8. Solde de Trésorerie (moyenne sur la période)	1 281 435 994 845	1 161 319 106 955	791 831 493 629	749 306 556 901	
9. Refinancement auprès de la BCC (moyenne sur la période)	80 852 400 000	242 506 287 824	122 821 200 833	107 443 801 667	
11. RATIO DE DIVISION DES RISQUES (grands risques)	141%	83%	97%	176%	≤ 800 %
12. Résultat net de l'exercice/Total Actif (ROA)	2,80%	2,30%	2,60%	3%	
13. Résultat net de l'exercice / Fonds propres de base (ROE)	27,16%	27,16%	27,16%	27,16%	
14. Charges du personnel/charges de structure	14,11%	14,17%	16,22%	21,32%	
15. Charges de structure/produit net bancaire	41,20%	36,94%	48,63%	29,04%	

TABLEAU III : QUALITE DU PORTEFEUILLE DES BANQUES (A)

Montant en millions de Francs Congolais

LIBELLE	Numero de référence de la note explicative	VALEUR DE LA PERIODE CONCERNEE (PREMIER SEMESTRE OU FIN DE L'EXERCICE COMPTABLE)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-1)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT(N-2)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT(N-3)
Créances à surveiller nettes (1)		204 300 826 714	171 159 493 380	172 902 738 529	133 424 325 469
Créances pré douteuses nettes (2)		12 031 110 046	4 907 517 447	11 027 589 754	39 973 235 544
Créances douteuses nettes (3)		4 318 658 016	4 335 442 883	1 361 645 330	3 042 009 755
Créances compromises (4)		2 316 047 682	3 111 235 367	2 046 781 881	1 200 304 835
Provisions pour créances en souffrance (5)		14 022 366 375	12 206 412 598	12 252 069 255	27 497 894 057
Créances en souffrance brutes (6) = (1)+(2)+(3)+(4)+(5)		236 989 008 833	195 720 101 675	199 590 824 749	205 137 769 660
Créances en souffrance nettes (7) = (1)+(2)+(3)+(4)		222 966 642 458	183 513 689 077	187 338 755 494	177 639 875 603
Taux de provisionnement des créances en souffrance (8) = (5)/(6) en %		6%	6%	6%	13%
Total créances nettes (9)		1 222 516 142 032	1 452 765 432 660	1 460 280 030 368	934 012 666 844
Total créances brutes (10)		1 236 538 508 407	1 464 971 845 258	1 472 532 099 623	961 510 560 901
Fonds propres de base (11)		265 733 577 781	178 699 724 806	175 934 760 969	155 213 295 226
Part des créances en souffrance brut/Total créances brutes (12) = (6)/(10) en %		19%	13%	14%	21%
Part des créances en souffrance nettes/Total créances nettes (13) = (7)/(9) en %		18%	13%	13%	19%
Part des créances en souffrance nettes/Fonds propres de base (14) = (7)/(11) en %		84%	103%	106%	114%
Créances non performantes nettes (15) = (2)+(3)+(4)		18 665 815 744	12 354 195 697	14 436 016 965	44 215 550 134
Part des créances non performantes nettes/Total créances nettes(16) = (15)/(9) en %		2%	1%	1%	5%
Volume des créances restructurées ou rééchelonnées		-	-	-	-
Total créances radées et sorties du bilan		-	-	-	-

Note 2 :

Procédure de détermination et de comptabilisation des provisions

Sur base des fichiers extraits sur la base de données, la Direction Financière procède au retraitement des données relatives aux diverses expositions et établit un tableau de synthèse communiqué au Département Crédit.

Le Département Crédit vérifie la cohérence des données avec sa propre base de données et dresse un reporting spécifique dit Reporting créances. Le Reporting créances ajoute aux données fournies par la Direction Financière, des éléments quantitatifs (valeur des suretés réelles et autres garanties permettant de calculer le risque net encouru sur un débiteur) et des éléments qualitatifs (évolution de l'activité, rentrées en compte, recettes attendues, et tout autre élément nécessaire à une bonne compréhension du risque).

Le Département Crédit formule une proposition de provisionnement (ou de reprise de provision) au Comité créances. Il veille à adapter la classification des débiteurs en fonction de la proposition formulée.

Le Comité créances se réunit une fois chaque trimestre, ou autant de fois que nécessaire si la situation de l'un ou l'autre débiteur l'exige, pour décider des provisions effectives à constituer ou à reprendre sur base du Reporting créances.

Le Département Crédit adapte le reporting en fonction des décisions prises et propose le reporting à la signature des membres du Comité créances en guise de procès-verbal de la réunion. Le procès-verbal du Comité créances est transmis à la Direction Financière pour comptabilisation.

Le Département Crédit met à jour la base de données. La Direction Financière intervient en qualité de contrôle de niveau 2.

TABLEAU V: VENTILATION DES DEPOTS DES BANQUES ET CAISSES D'EPARGNE

LIBELLE	Numero de référence de la note explicative	VALEUR DE LA PERIODE CONCERNEE (PREMIER SEMESTRE OU FIN DE L'EXERCICE COMPTABLE)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-1)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-2)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-3)
1. Dépôts par type		2 188 873 446 806	2 385 895 979 486	2 021 774 987 405	1 878 457 603 124
Comptes ordinaires		1 443 146 617 250	1 609 637 861 415	1 410 564 614 874	1 264 350 777 926
Comptes courants		1 306 375 397 624	1 516 790 176 180	1 319 626 209 371	1 178 167 321 667
Comptes de chèques		100 285 775 884	72 190 065 800	65 259 394 268	62 090 946 440
Comptes sur livrets		0	0	0	0
Provisions credocs		36 485 443 742	20 657 619 435	25 679 011 235	24 092 509 819
Autres		7 862 216 673	9 313 063 631	21 414 639 969	19 380 572 793
Dépôts à terme		561 804 945 373	687 234 021 553	503 303 947 721	500 078 043 396
Dépôts à régime spécial		176 059 667 510	79 711 032 887	86 491 784 841	94 648 209 009
2. Dépôts par monnaie		2 188 873 446 806	2 385 895 979 486	2 021 774 987 405	1 878 457 603 124
Monnaies nationales		195 304 028 376	377 439 075 432	275 265 723 045	243 572 512 491
Monnaies étrangères		1 993 569 418 430	2 008 456 904 054	1 746 509 264 360	1 634 885 090 633
3. Dépôts par institution		2 188 873 446 806	2 385 895 979 486	2 021 774 987 405	1 878 457 603 124
Administration publique centrale		149 349 953 114	174 483 202 944	154 100 035 750	184 664 918 217
Administration publique locale		101 427 604 719	252 071 661 479	176 623 861 371	123 345 244 566
Entrep./Ets publics		627 332 341 882	553 575 587 943	521 488 842 909	451 327 487 752
Entrep./Ets privés		987 125 278 623	1 131 605 874 524	908 666 344 890	893 286 724 082
PME		46 211 159 452	31 550 047 362	24 475 388 450	22 032 192 159
Ménages		205 232 453 698	171 376 583 014	155 757 805 184	130 811 661 327
ISBLM		19 936 154 753	17 362 850 059	17 490 161 830	19 344 220 823
Autres		52 258 500 565	53 880 172 161	63 172 547 021	53 645 154 198

Cf. Informations quantitatives mentionnées dans le rapport Pilier III